

# **MÉMOIRE DES PRINCES ANGEVINS**

**BULLETIN ANNUEL**

**Numéro 7**



**Bulletin publié par l'association « Mémoire des princes angevins », Maison des sciences humaines de l'université d'Angers, 5 bis rue Lavoisier, 49000 Angers.**

*Comité de rédaction* : Noël Tonnerre, Valérie Neveu, Jean-Michel Matz.

Les propositions d'articles sont à adresser à : Noël Tonnerre, Maison des sciences humaines de l'université d'Angers, 5 bis rue Lavoisier, 49000 Angers.

ISSN 1775-2515

Ce numéro a bénéficié d'une subvention des villes d'Angers et de Saumur.

# Éditorial

L'année 2009 aura été marquée par les célébrations du six centième anniversaire de la naissance du roi René. Les membres de notre association y ont été étroitement associés. Rappelons la publication de ce beau livre illustré sur *René dans tous ses états* sous la direction de Jean-Michel Matz et d'Elisabeth Verry avec une longue présentation biographique d'Alain Girardot. Mentionnons aussi les huit conférences sur René et son temps, conférences suivies par un large public, la soirée musicale au théâtre d'Angers avec Guy Robert et l'ensemble Perceval ayant même rassemblé 230 personnes, une affluence record ! Et puis début octobre a été ouverte l'exposition sur Le roi René et les livres sous la direction de Marc-Édouard Gautier. Pour la première fois des manuscrits de Saint-Pétersbourg, de Berlin, de Lisbonne, d'Oxford ont été réunis aux côtés des œuvres conservées en France. Devant cette superbe exposition sur l'enluminure du XV<sup>e</sup> siècle, l'accueil du public a été enthousiaste comme en témoigne le nombre élevé de visiteurs : en tout 52 000. Le catalogue, déjà épuisé mais qui va faire l'objet d'une seconde édition, restera un souvenir précieux.

Et puis il y a eu les deux colloques. L'université d'Aix sous la direction de Mme Chantal Connochie a réalisé un premier colloque plutôt tourné vers la vie culturelle, le colloque d'Angers, lui, s'est penché sur l'histoire politique. Dans les deux cas les communications ont été nombreuses, denses, donnant lieu à de riches débats. Espérons que la publication pourra se faire rapidement. Toutes ces manifestations ont montré la solidité de nos liens avec Aix-en-Provence et aussi avec Naples (où le roi René a vécu quatre ans) puisque le professeur Giovanni Vitolo a participé à notre colloque d'Angers.

L'année 2009 aura été la première année de notre site Internet. Grâce au travail efficace de Gregory Fleurance et de Jean-Sébastien Santerre nous avons mis en place un site sobrement illustré qui comprend six rubriques : présentation de l'association ; historique des princes angevins ; images du patrimoine angevin actualité culturelle angevine : expositions, livres, colloques ; bibliographie. Nous avons choisi une adresse facile à retenir : <http://www.princesangevins.fr/>. Dans un second temps nous envisageons de créer dans le site une seconde partie réservée aux adhérents et contenant la liste des membres de l'association ainsi que des comptes rendus bibliographiques. Nous pourrions ainsi réserver le bulletin aux articles de fond.

Ce nouveau volume de notre bulletin accorde une place importante au XV<sup>e</sup> siècle, René d'Anjou oblige. Laurent Bidet livre tout d'abord les résultats d'une longue recherche sur les relations des Beauvau avec l'Italie. Ce lignage angevin modeste est presque inconnu jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. C'est l'activité militaire de Jean de Beauveau auprès de Louis d'Anjou qui fait enfin connaître la famille après la mort de Charles V. Jean combatta en Bretagne, en Flandre mais surtout accompagnera Louis I<sup>er</sup> dans son expédition italienne. Il recevra la châtelainie de Tarente et demandera à être enterré à Naples. Après lui Macé, Pierre, Bertrand de Beauvau serviront aussi les successeurs de Louis I<sup>er</sup> mais curieusement ils ne chercheront pas de brillantes alliances matrimoniales en Italie alors qu'ils s'allieront à des familles d'Anjou, de Provence et même de Lorraine. L'Italie fut un moyen d'assurer leur ascension sociale mais jamais une fin. Sans doute avaient-ils conscience de la fragilité de la position angevine dans le royaume de Naples. Par contre, ils surent très habilement servir à la fois les intérêts des fils de Louis II (Louis III et René) et du dauphin Charles sous le regard bienveillant de Yolande d'Aragon. On le voit, cette étude offre un remarquable exemple de réussite familiale au XV<sup>e</sup> siècle. Il est également question de René d'Anjou dans les deux récits de voyage d'un noble tchèque, Léo de Rosmital, en France. Il fut très étonné à Angers d'être reçu par un prince parlant allemand. Il faut remercier un jeune historien allemand, Joachim Stephan, enseignant-chercheur à l'université de Poznan en Pologne de nous livrer ce témoignage nouveau. René, duc de Lorraine, a en effet appris l'allemand dès son plus jeune âge et conservé toute sa vie des relations amicales avec plusieurs familles d'Empire. Gérard Jacquin nous présente pour sa part l'œuvre littéraire du roi René. Après avoir rappelé la vie mouvementée de René, son goût du faste chevaleresque et aussi les dures épreuves qu'il a subies il montre qu'en dépit de sa faible production littéraire René fut un véritable homme de lettres marqué par les formes allégoriques du Moyen Âge mais sensible aux aspirations du début de la Renaissance, par exemple, sur le plan spirituel, à la *Devotio moderna*. Alfredo Santoro s'est attaché enfin à faire le bilan des publications sur la domination angevine en Italie méridionale. Le point de départ choisi est 1980. À cette date la reconstruction des archives angevines lancée au lendemain de la guerre par R. Filangieri et poursuivie par J. Mazzoleni et S. Palmieri est déjà bien avancée et deux grands historiens napolitains G. Galasso et M. de Treppo ont suscité de nombreuses vocations de chercheurs en Italie. En même temps les historiens allemands et aussi français et américains se lancent dans de longues enquêtes à partir des instituts historiques nationaux basés à Rome. Les 106 publications mentionnées montrent la diversité des approches, politique, sociale, culturelle, artistique, alors que le début du XX<sup>e</sup> siècle avait privilégié la politique.

Ce bulletin s'achève par la chronique des travaux universitaires. Merci à Isabelle Mathieu pour le résumé de sa belle thèse sur les justices seigneuriales en Anjou à la fin du Moyen Âge.

2009 est derrière nous et l'année 2010 s'ouvre avec une magnifique exposition sur les Pouilles sous les Angevins, « Gli Angioini e le Puglie », présentée aux Archives départementales du 29 janvier au 18 mars. Le patrimoine angevin n'a pas fini de nous étonner.

Bonne lecture.

Noël-Yves Tonnerre

# ÉTUDES

navires et en prêtant au duc d'Anjou, sur ses biens propres<sup>43</sup>. L'origine de telles disponibilités financières dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle reste mystérieuse. Tout aussi étonnant, c'est qu'à la génération suivante, Pierre et Bertrand de Beauvau ont non seulement hérité de cette créance mais qu'ils ont aussi prêté du numéraire au duc d'Anjou à plusieurs reprises ; sous Louis II, Pierre avança 6000 écus à Yolande d'Aragon (c'est La Roche-sur-Yon qui servit de gage) ; en 1420, c'est contre 15 000 francs qu'il obtint Champigny-sur-Veude. Les Beauvau ont ainsi succédé aux Bueil comme premiers créanciers des princes angevins<sup>44</sup>. Et les difficultés de Louis III puis de René eurent encore pour conséquence des transferts de terres et de droits, moyennant finances. Ainsi, en janvier 1438 René vendait définitivement Saint-Laurent-des-Mortiers à Bertrand de Beauvau pour le prix de 2200 royaux d'or – alors qu'en 1429, cette terre lui avait été concédée à titre viager. Or, le texte de la vente de 1438 indiquait explicitement que cette somme devait en fait être payée et comptée en monnaie d'argent, afin de payer la solde, l'équipement et le passage des troupes de René destinées à l'Italie<sup>45</sup>. Les conséquences patrimoniales allaient être spectaculaires, hissant non seulement le seigneur de Beauvau mais aussi ses parents (Macé ou Bertrand) au niveau de la noblesse moyenne du duché d'Anjou, celle des seigneurs châtelains, haut justiciers, celles des nobles qui avaient accès à la chevalerie et aux mariages prestigieux.

Alors que Pierre disparut vers 1435, ses fils Louis et Jean avaient déjà commencé à faire leurs premiers pas dans le milieu de la Cour d'Anjou. Cependant, les premières charges qu'ils assumèrent n'étaient pas aussi spécifiquement liées à l'Italie que cela fut le cas pour leur grand-père Jean ou pour leur parent Macé pendant une partie de sa vie. On les trouve dans tous les domaines des Anjou. Pourtant, dès juin 1431, Louis était présent auprès de Louis III à San-Marco, près de Cosenza ; il s'était probablement déjà fait remarquer de ce dernier puisqu'une des clauses du testament du duc lui accordait la survivance de la charge de capitaine du château d'Angers, alors détenue par son père Pierre de Beauvau<sup>46</sup>. Mais par la suite, on le retrouvera aussi bien en Provence, en Anjou, ou en Lorraine. La présence de Louis dans le royaume de Naples est ainsi attestée épisodiquement. En août 1440, lorsqu'Isabelle de Lorraine quitta Naples pour la France en compagnie de ses enfants, elle reçut des instructions et des pouvoirs pour représenter le roi René : ces documents étaient notamment contresignés par Louis de Beauvau. On n'a cependant pas de trace de lui en juin 1442 parmi les derniers défenseurs de Naples qui fuyaient avec René lors de l'entrée victorieuse des Aragonais<sup>47</sup>.

S'ouvrait alors une nouvelle période. Dans les décennies qui suivirent la chute de Naples, alors que c'en était fini de la présence quasi permanente des Angevins sur le sol de la péninsule, Louis et son oncle Bertrand continuèrent visiblement de suivre de près les affaires italiennes, faisant peut-être figures de spécialistes. De temps en temps, on les retrouvait encore sur le terrain, en Italie, mais désormais leur action prit un tour moins administratif ou militaire et plus diplomatique.

<sup>43</sup> BnF, Ms fr. 26737 (Pièces Originales 253, dossier Beauvau 5545), pièce n° 2 (3 septembre 1388).

<sup>44</sup> M.-R. Reynaud, *Le temps des princes...*, p. 51 : les étonnantes disponibilités des Beauvau en numéraires dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle restent inexplicables. Par la suite, le mariage de Craon semble n'avoir fait que renforcer leur position financière, mais ne l'a pas créée : Père Anselme de Sainte-Marie, *Histoire généalogique et chronologique de la maison de France*, 9 vol., Paris, 1726-1733, t. IV p. 150, indique "Que ladite Jeanne de Craon s'estoit remariée avec le sire de Beauveau, qui la survecut & eut tous les meubles".

<sup>45</sup> AN KK 1116, f° 514 à 515 v°.

<sup>46</sup> AN P 1334<sup>17</sup>, n° 46. Guy Duboscq, "Le mariage de Charles d'Anjou, comte du Maine, et le comté de Guise (1431-1473)", *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 96 (1935), p. 18-21 (Louis était parmi les témoins de lettres de Louis III passées le 28 juin 1431).

<sup>47</sup> Instructions et pouvoirs à Isabelle de Lorraine : A. Lecoy de La Marche, *Le roi René*, ..., t. I, p.198-199 (d'après AN P 1379<sup>1</sup>, n° 3118) ; sur les personnages qui accompagnent René au moment de la chute de Naples, même ouvrage, t. I, p. 218-219.



## **Les dernières tentatives angevines sous Charles VII et Louis XI : le temps des ambassades et des expéditions sans lendemain**

Tant que les relations entre le roi de France et les Angevins étaient bonnes, que leurs intérêts convergeaient, l'attitude des Beauvau pouvait passer pour dépourvue d'ambiguïté. Bertrand était principalement au service de Charles VII, Louis à celui du roi René, leur cousin Pierre, seigneur de la Beschère à celui du comte du Maine. Ce qui n'empêchait pas René d'utiliser les compétences de Bertrand et inversement pour le roi de France vis-à-vis de Louis ou d'autres Beauvau ; ni non plus certains membres de la famille de Beauvau de passer en Italie, semblant renouveler les habitudes des générations précédentes. Pourtant, si les désaccords entre la Cour de France et celle des princes angevins avaient parfois déjà existé, des tensions s'annonçaient qui allaient mettre les Beauvau dans une situation parfois difficile.

En tant que membre du Conseil de Charles VII et négociateur pour le roi, Bertrand de Beauvau fut amené à traiter aussi bien des affaires anglaises, de matières liées au Saint-Empire<sup>48</sup>, que de la préparation des interventions royales en Italie. Le lien avec les Angevins reste le plus souvent perceptible. C'est le cas dans les tractations qui suivirent la trêve de Tours et qui aboutirent à la prolongation de la trêve avec le roi d'Angleterre et au mariage de Marguerite d'Anjou ; mais c'est aussi particulièrement net avec les affaires italiennes.

En 1446, Charles VII essayait d'intervenir à Gênes et de régler au profit de l'influence française les revendications du duc d'Orléans sur Milan et des Angevins sur le sud de la péninsule. Gênes devait notamment servir de tremplin pour une reconquête du royaume de Naples. Bertrand de Beauvau intervint dans les négociations, de concert avec Jacques Cœur. Lorsque le duc de Milan chercha à obtenir l'aide du roi de France et du Dauphin contre les Vénitiens, il envoya le grand maître de sa maison, Thomas Thibaldo de Bologne, auprès de Charles VII, en octobre 1446. Cette ambassade arriva en novembre à Tours et rencontra d'abord le Dauphin Louis. Ensuite, en décembre, Charles VII désigna quatre de ses conseillers pour traiter avec les Milanais : il s'agissait de Pierre de Brézé, Bertrand de Beauvau, Baudouin de Tucé et Boniface de Valpergue. Les entrevues aboutirent à un accord qui était ratifié par le roi de France le 29 décembre 1446. En échange de l'envoi de troupes françaises, le duc de Milan acceptait de remettre Gênes et Asti au roi de France et au Dauphin. De plus, le duc de Milan offrait de les aider contre n'importe qui en Italie, y compris en ce qui concernait le royaume de Naples<sup>49</sup>.

En conséquence, des envoyés français furent chargés de prendre possession de Gênes au nom du roi, et ils partirent dès janvier 1447. Cependant, une fois sur place, ils furent trahis par un des nobles génois qui les accompagnaient, Janus de Campo Fregoso, lequel se fit proclamer Doge. Dans une lettre du 17 février 1447, Jacques Cœur, qui se trouvait alors à Montpellier, relatait ces événements. Les destinataires de ce courrier en étaient Pierre de Brézé et Bertrand de Beauvau, qui avaient traité les premières tractations de cette affaire. Même si ces négociations se terminèrent finalement par un échec, il semble bien que Bertrand de Beauvau en retira un avantage considérable pour sa famille. Le Grand Argentier Jacques Cœur avait gardé de bonnes relations à Rome, et il ne se privait pas d'user de son influence à l'occasion des nominations d'évêques, parfois au profit de ses collègues au Conseil royal. C'est ainsi que Jacques Cœur intervint en 1447 tant auprès des chanoines d'Angers que du

<sup>48</sup> Pour des exemples des négociations de Bertrand de Beauvau : G. Fresne de Beaucourt, *op. cit.*, t. IV p. 369 (avec les ambassadeurs du duc d'Autriche en 1448) ; *ibid.* t. III p. 268-278 et t. IV p. 145-162, 290-293, 300-303, et 307 (négociations pour la trêve de Tours en 1444 et ambassades en Angleterre en 1445 et 1447). Christine Leduc, "Bertrand de Beauvau : la carrière d'un chevalier 'diplomate' au XV<sup>e</sup> siècle", *Les Cahiers du Baugeois*, t. 11, juillet 1991, p. 43-68.

<sup>49</sup> G. Fresne de Beaucourt, *op. cit.* t. IV, p. 231-233.

Savoie à la mi-août 1453, on pourrait penser à une absence momentanée d'Angers, une mission de courte durée s'inscrivant dans la préparation diplomatique et militaire de l'expédition de René en Lombardie. Cependant, c'est en fait la participation même de Bertrand à l'expédition, y compris en ses débuts, qui est remise en question par les registres de la Chambre des comptes d'Angers : ceux-ci témoignent qu'en septembre 1453, il présidait bien au Conseil ducal à Angers et qu'il n'était donc pas à Milan<sup>59</sup>. Il est peu probable que pendant les mois d'août et septembre il ait matériellement eu le temps d'effectuer plusieurs allers et retours entre l'Anjou et l'Italie via la Savoie ; d'autant plus qu'il ne devait pas s'être tellement éloigné non plus de la cour de Charles VII : en effet, constatant son échec, René a tenté de faire jouer la faveur du seigneur de Pressigny auprès du roi de France pour se faire officiellement rappeler en France, à la grande colère du souverain<sup>60</sup>.

L'explication de cette incompatibilité entre les textes réside certainement dans une homonymie. Il faut reprendre l'analyse du document signalant la présence de Bertrand à Milan en septembre 1453. C'est particulièrement sur ce texte que plusieurs auteurs se sont appuyés pour affirmer qu'il avait suivi René en Lombardie. Il s'agit d'un extrait des comptes provençaux publiés par G. Arnaud d'Agnel relatant un don du roi de Sicile :

“A messire Bertrand de Beauvau, chevalier, le derrenier jour de septembre, trente sept florins neuf gros deux patatz que icellui seigneur luy a donné pour soy aider à armer et mettre en point, audit lieu de Millan, per certification audit du Plessis<sup>61</sup>...”

Dans le même ouvrage, on n'a pas assez remarqué d'autres dons de la même époque ; ceux-ci étaient clairement destinés à « messire Bertrand de Beauvau le jeune<sup>62</sup> ». Il s'agit d'un des fils de Bertrand de Beauvau, né de son deuxième mariage avec Françoise de Brézé. Il est d'autant plus légitime de lui attribuer également le don du 30 septembre que s'il avait été question de son père, on aurait employé la formule « seigneur de Pressigny ». De même, le document cité en note par G. Fresne de Beaucourt – le compte-rendu de Bertrand sur l'attitude du Dauphin Louis – est censé avoir été signé par « Bertrand de Beauvau », sans autre titulature<sup>63</sup>. La confusion a été rendue possible, outre l'homonymie, par le fait que ce jeune Bertrand avait droit au terme honorifique de « Messire », normalement réservé aux seuls chevaliers : de fait, ce Bertrand le jeune a été le seul des fils de Bertrand à être adoubé du vivant de son père<sup>64</sup>. C'est vraisemblablement lui – et non pas son frère aîné Antoine – qui avait été fait chevalier le 10 novembre 1449 à Rouen, à l'entrée des troupes de Charles VII, des mains de Pierre de Brézé<sup>65</sup>. Rappelons que ce Bertrand le jeune était né du deuxième

<sup>59</sup> Y compris le 30 septembre 1453, jour du don de René mentionné plus haut : C.J. Beautemps-Beaupré, *op. cit.*, t. IV p.179-181, pièce n° 110, d'après AN P 1334<sup>3</sup> f° 63 v° aux dates des 27 et 30 septembre 1453 : “Ou Conseil du Roy de Secile tenu en sa Chambre des comptes à Angiers ouquel estoient le sire de Pressigny, le juge d'Anjou, le president des comptes, le tresorier d'Anjou [etc]”

<sup>60</sup> A. Lecoy de La Marche, *Le roi René...*, p. 286.

<sup>61</sup> G. Arnaud d'Agnel, *op. cit.*, t. III, p. 106-107 (n° 3601, d'après AD des Bouches-du-Rhône B 2479, f° 118).

<sup>62</sup> En particulier l'achat à un marchand de Milan de velours cramoisi pour un pourpoint destiné à “Messire Bertrand de Beauvau le jeune” le 27 septembre 1453 (G. Arnaud d'Agnel, *op. cit.*, t. II p. 10-11, n° 1357) ; ou encore, le 9 mai 1453, l'achat d'un harnois complet (*Ibid.*, t. II, p. 185-186, n° 2283) ; d'après AD des Bouches-du-Rhône B 2479, f° 108 et 116.

<sup>63</sup> G. Fresne de Beaucourt, *op. cit.* t. V, p. 300 et n.4. L'auteur a cité en note une lettre originale de “Bertrand de Beauvau” au roi, datée du 17 août 1453. Dans le cours de son récit, l'historien de Charles VII a interprété sa source en l'attribuant au “seigneur de Précigny” (*ibid.*).

<sup>64</sup> “Defuncti Bertrandi de Bellavalle dum viveret militis” dans un arrêt du Parlement de janvier 1472 (AN X<sup>1</sup>A105, f° 32 ter v°).

<sup>65</sup> *Chronique de Charles VII, roi de France* par Jean Chartier, édition A.Vallet de Viriville, 3 vol., Paris, 1858, t. II, p. 169. Mathieu d'Escouchy, *Chronique*, édition G. Fresne de Beaucourt, 3 vol., Paris, 1863-1865, t. I, p. 237. Philippe Contamine, “Points de vue sur la chevalerie en France à la fin du Moyen Âge”, *Francia*, n° 4, 1976, p. 280 n. 104. De son côté, Antoine de Beauvau était né de la première épouse de Bertrand de Beauvau, Jeanne de La Tour ; plus de quinze après l'entrée dans Rouen, Antoine portait toujours le titre d'écuier, ainsi dans des

mariage du seigneur de Pressigny, de Françoise de Brézé. Celle-ci était très probablement la sœur du futur Grand sénéchal de Normandie<sup>66</sup>.

Le voyage de Lombardie fut donc sûrement l'occasion pour un jeune noble, puîné de surcroît, de faire ses preuves et ses premières armes, comme cela avait été le cas auparavant pour son père et ses cousins en leur jeunesse, ainsi que pour son grand-père à la fin du siècle précédent. La différence réside cependant dans la situation sociale de sa famille au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, qui avait alors atteint les premiers rangs de l'entourage ducal et remplissait plusieurs fonctions domestiques et administratives de poids. La place qui fut accordée d'emblée au jeune Bertrand au cours de l'expédition distinguait ses débuts de ceux, plus modestes, des générations précédentes. Sa mort précoce, vers 1459, a anéanti les espoirs de carrière prometteurs que sa famille semblait avoir mis en lui<sup>67</sup>.

L'expédition de Lombardie a marqué également un changement dans l'implication des Beauvau dans les affaires italiennes. À une possible exception près – à voir plus loin – ce fut la dernière participation physique de longue durée à une affaire militaire, du moins à travers les sources disponibles. Désormais les Beauvau allaient plutôt contribuer à des missions diplomatiques et à des ambassades.

C'est ainsi qu'on va ensuite retrouver ponctuellement quelques Beauvau au gré des tentatives angevines en Italie. Après avoir géré le gouvernement de Lorraine, Jean de Calabre repartait pour l'Italie en 1458, mais à Gênes, comme gouverneur et lieutenant de Charles VII – celui-ci n'avait pas renoncé aux ambitions royales sur cette ville. Le contexte était favorable aux Angevins, Alphonse d'Aragon étant mort en 1458 et ne laissant qu'un bâtard légitimé ; le pape Calixte III était également plus sensible aux intérêts angevins que son prédécesseur Eugène IV<sup>68</sup>. L'objectif napolitain pouvait redevenir envisageable pour René et les siens. En juin 1459 Jean d'Anjou était donc à Gênes et préparait une flotte pour intervenir à Naples, où la noblesse était divisée depuis la mort d'Alphonse d'Aragon. Le seigneur de Pressigny, Bertrand de Beauvau, qui servait déjà de relais à Chinon entre la cour du roi de France et Angers, avait visiblement des contacts privilégiés avec le duc de Calabre : en effet, dans une lettre envoyée de Chinon au président de la Chambre des comptes d'Angers, Bertrand rendait compte de la situation calme qui régnait à Gênes, informations qu'il avait, semble-t-il, retirées directement d'un envoyé de Jean d'Anjou<sup>69</sup>.

Dans le contexte diplomatique de la préparation de cette nouvelle campagne angevine pour Naples, et dans le cadre de l'appui apporté par le royaume de France, Charles VII avait envoyé une ambassade au nouveau souverain d'Aragon, Jean II, à Valence. Son intention était

---

lettres de don à lui accordées par Charles de France en décembre 1465 (BnF, Ms fr. 26737 Pièces originales 253, n° 30).

<sup>66</sup> L. et S. de Sainte-Marthe, *op. cit.*, p. 62 et p. 120 (Preuves) : les auteurs ont apparemment eu entre leurs mains le contrat de mariage entre Bertrand et Françoise de Brézé (passé en février 1437 ou 1438, en présence de Pierre de Brézé). Père Anselme, *op. cit.*, t. VIII, p. 270.

<sup>67</sup> Par ailleurs, le règlement du douaire promis à la veuve de ce Bertrand le jeune, Louise de Fontaine, eut des séquelles longues : Bertrand avait reçu la châtellenie de Saint-Laurent des Mortiers, autrefois aliénée à son père par le duc d'Anjou, or cette terre fut disputée à la fois par Louise de Fontaine et Jacques de Bueil, son nouveau mari, et par la Chambre des comptes d'Angers, désireuse de la récupérer ; les procédures duraient encore en 1478 et contribuèrent à entamer le patrimoine des Beauvau de la branche de Pressigny AN X<sup>1A</sup> 105, f° 32ter et suivants ; X<sup>1A</sup> 4823, f° 90 et suivants ; P 1334<sup>9</sup>, f° 144 v°. AD de Maine-et-Loire E 1860 ; E 1609, E 2188. A. Lecoy de La Marche, *Le roi René...*, t. I, p. 393.

<sup>68</sup> A. Lecoy de La Marche, *Le roi René...*, t. I, p. 288.

<sup>69</sup> "Hier arriva ung chevaucheur de mons<sup>r</sup> de Calabre, et aujourd' huy est arrivé ung de ses gens nommé André de Marcy, qui est homme de bien, lequel m'a dit que la ville de Jennes et la Seigneurie sont en la plus grant paix et union qu'ilz furent passé a cent ans, et que mondit s<sup>r</sup> de Calabre est le mieulx voulu que oncques prince fut (...). – Escrip<sup>t</sup> à Chinon, ce lundi au soir. – B. de Beauvau" : Archives Nationales P 1334<sup>7</sup>, f° 56 v° ; reproduit dans A. Lecoy de La Marche, *Le roi René...* t. I, p. 292n.

d'obtenir que Gênes fût à l'abri de toute agression aragonaise et de garder les mains libres pour aider les Angevins dans leur entreprise en Italie du Sud. C'est le comte de Foix qui menait cette mission. Il était accompagné, par Jean Bureau, Grand Trésorier de France, et leur objectif était de conclure avec l'Aragon une paix comprenant Gênes et réglant tous les différents existant entre cette ville et le roi d'Aragon. Mais cette ambassade était double ; aux côtés des envoyés du roi de France, des gens du roi de Sicile représentaient les intérêts angevins, avec l'espoir de d'obtenir de Jean II une alliance contre le roi Ferdinand de Naples. La partie angevine était dirigée par Louis de Beauvau :

“Et aussi [le roi] y envoya avecques mondit sieur de Foix le sieur de Beauveau, le seneschal de Provence et aultres des gens du Roy René de Secille, qui toutesvoys, jasoit qu'ilz chevaussassent ensemble, si tenoient ilz chacun leur train à part, car aussi ilz alloient pour diverses matieres<sup>70</sup>.”

Cette ambassade aboutit à un traité conclu le 17 juin 1459 à Valence. Charles VII n'obtenait pas tout ce qu'il demandait en faveur des Génois mais cependant, Jean II d'Aragon consentait à une trêve sur ce front. Jean d'Anjou pouvait donc se croire à l'abri de toute attaque sérieuse et il organisa une nouvelle tentative de conquête du royaume de Naples : il s'embarquait et quittait Gênes le 4 octobre 1459. La campagne qui suivit aboutit à la victoire de Sarno, le 7 juillet 1460, mais ce fut un résultat sans lendemain. Louis de Beauvau, on l'a vu, avait indirectement contribué à la préparation diplomatique de l'expédition, mais il a également participé à des négociations dont le but était de trouver des financements. Ainsi, outre un emprunt de 5000 écus obtenu de son gendre le comte de Vendôme, Louis négocia avec Charles VII pour faire délivrer à René une aide royale de 55000 livres tournois destinée à financer une partie de l'effort militaire angevin en Italie<sup>71</sup>. Par contre, aucun membre de la famille de Beauvau suffisamment connu pour laisser une trace notable dans les sources, n'a visiblement participé directement à cette entreprise

Si on ne trouve pas de Beauvau aux côtés de Jean de Calabre à Naples, il est cependant possible de les repérer à nouveau dans les affaires génoises. Pendant l'absence de Jean de Calabre – le gouvernement de Gênes étant confié à Louis de Laval – la situation se dégradait. D'une part le duc de Milan adoptait une position hostile à Charles VII en intriguant avec le Dauphin Louis. D'autre part, l'agitation gagnait Gênes, attisée par les agents milanais. Enfin, au début de 1461, Charles VII était moins disposé à soutenir Jean de Calabre. Pourtant, le roi René le pressait de fournir une aide militaire aux Angevins : il disposait auprès du roi de relais, et il est possible qu'à cette occasion, le seigneur de Pressigny fut une fois de plus mis à contribution<sup>72</sup>. Peine perdue, le roi de France avait ordonné en janvier 1461 de faire revenir en France des troupes alors à Gênes. À cette occasion, si on suit G. Fresne de Beaucourt il semblerait qu'un Beauvau ait dirigé ces dernières, mais lequel ? Bertrand ou Louis ?<sup>73</sup> Cette

<sup>70</sup> Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, publié par Henri Courteault, 2 vol., Paris, 1894-1896, t. II, p. 83-84.

<sup>71</sup> G. Bianciotto, *op. cit.*, t. I, p. 244-245 (d'après Arch. Nat. KK 246) ; à cette occasion, Charles VII gratifia Louis d'un don de 1000 livres “pour ses services et ses despens à la poursuite de ladicte affaire” (*ibid.*). Le comte de Vendôme avait épousé Isabelle de Beauvau, la fille et seule héritière de Louis, en novembre 1454, faisant ainsi passer les principales châtellenies de Louis – La Roche-sur-Yon, Champigny-sur-Veude, anciennes aliénations du Domaine des ducs d'Anjou – dans cette branche cadette de la famille de Bourbon (BnF Ms fr. 23030, f° 4 à 9 v° : copie du XV<sup>e</sup> siècle du contrat de mariage du 9 novembre 1454).

<sup>72</sup> C'est ainsi que G. Fresne de Beaucourt a interprété une dépêche d'un ambassadeur milanais, identifiant comme un Beauvau l'intermédiaire du roi de Sicile, mais sans que l'on puisse préciser s'il s'agissait bien d'un Beauvau, de Bertrand ou de son neveu Louis : “Era a pie de Re uno oratore de Re de Sicilia che se chiama Be (Beauvau), chi rechede auxilio per duca Johanne sta in male puncto.” (*op. cit.*, t. VI p. 332n). G. Bianciotto, *op. cit.* p. 242, penche pour Louis.

<sup>73</sup> Le biographe de Charles VII a considéré qu'il s'agissait de Bertrand – dans l'index de son ouvrage – ce qui paraît peu probable, du fait de l'âge avancé du seigneur de Pressigny et du caractère militaire de cette mission (*op. cit.*, t. VI, p. 332n. Par ailleurs, G. Bianciotto exclut la présence de Louis à Gênes pendant la révolte qui suivra, durant l'été 1461 (*op. cit.*, t. I, p. 195, p. 239).



information est isolée et pour l'instant non confirmée, mais il est également possible qu'il s'agisse d'un de leurs parents, plus jeune, peut être Jean, le frère de Louis, ou un des fils de Bertrand, ou encore un de leurs cousins de la branche de la Beschère.

Finalement, en mars 1461, Gênes se révoltait contre Louis de Laval. Le duc de Calabre étant alors toujours dans le royaume de Naples, le roi René prit la tête de troupes destinées à secourir les Français de Gênes. L'échec total de cette expédition, le 17 juillet 1461, marquait la fin de la domination française à Gênes. Aucune présence significative et constante d'un Beauvau n'a pu être relevée avec certitude sur le terrain, aux côtés du duc de Calabre en Italie du Sud, ou à ceux de René à Gênes en juillet 1461, lorsque le roi de Sicile tenta d'y rétablir l'autorité de Charles VII. Cela ne l'exclut pas, mais elle reste peu probable dans le cas des Beauvau alors les plus influents et connus. Cela ne signifie pas cependant que Bertrand ou Louis aient été complètement absents de ces événements, mais ils semblent plutôt s'être cantonnés à la négociation. Ainsi, en août 1461, alors qu'il se trouvait à Aix en sa qualité de Grand Sénéchal de Provence, Louis de Beauvau a cherché à défendre l'attitude du roi de Sicile dans l'échec génois du mois précédent dans une lettre au nouveau roi de France Louis XI, montrant ainsi qu'il avait suivi l'affaire de près ; par ailleurs, tout comme son oncle Bertrand, il se révélait comme un intermédiaire entre René et la Cour de France à propos des affaires italiennes<sup>74</sup>.

D'ailleurs, l'avènement de Louis XI et des débuts diplomatiques plutôt pro-angevins furent l'occasion pour le nouveau roi de mettre plusieurs membres de la famille de Beauvau à contribution. Si Pierre de Brézé fit les frais de la vindicte du nouveau roi à l'égard des conseillers de son père, il n'en a pas été de même avec Bertrand de Beauvau, rapidement porté à l'une des présidences laïques de la Chambre des Comptes de Paris<sup>75</sup>. Dans le contexte de ces bonnes dispositions de Louis XI, des familiers du roi René furent envoyés en mission auprès du Pape pour tenter de renverser son soutien aux Aragonais et vaincre son hostilité vis-à-vis de Jean duc de Calabre et des Angevins en général. En février-mars 1462, une ambassade conduite par le cardinal d'Arras comprenait dans ses rangs les évêques de Saintes et d'Angers ; ce dernier, Jean de Beauvau, étant par ailleurs chancelier de René d'Anjou. Il s'agissait de convaincre Pie II de ne plus soutenir les Aragonais au détriment du duc de Calabre, avec dans la balance, l'abolition par Louis XI de la Pragmatique Sanction de Bourges<sup>76</sup>. Pour cette même année 1462, les frères de Sainte-Marthe ont mentionné une ambassade envoyée par René d'Anjou auprès du même pape Pie II afin de traiter des affaires du royaume de Naples contre Ferdinand d'Aragon ; en auraient fait partie cette fois, le cardinal d'Arras, Louis de Beauvau et Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont. Or d'après une lettre de Louis XI, en juin de la même année 1462, les seigneurs de Chaumont et de Beauvau furent envoyés auprès du duc de Milan, toujours dans ce contexte de manœuvres diplomatiques destinées à renforcer les Angevins à Naples<sup>77</sup>. La tradition veut que Louis soit mort au cours d'une mission diplomatique auprès du pape en 1462, mais sans que l'on puisse

<sup>74</sup> A. Lecoy de La Marche, *Le roi René...*, t. I, p. 327-329 ; G. Bianciotto, *op. cit.*, t. I, p. 241-243 (d'après BnF Ms fr. 20428 n° 61).

<sup>75</sup> Henri Jassemin, *La Chambre des comptes de Paris au XV<sup>e</sup> siècle, précédé d'une étude sur ses origines*, Paris, 1933, *passim*. J. Favier, *Louis XI...*, p. 213-214, p. 415.

<sup>76</sup> A. Lecoy de La Marche, *Le roi René...*, t. I, p. 337. C. Ohnesorge, "Les ambitions et l'échec...", *art. cit.*, p. 274 n.51 (l'auteur mentionne une lettre de Jean de Beauvau à René d'Anjou, datée du 28 février 1462 à Bologne).

<sup>77</sup> L. et S. de Sainte-Marthe, *op. cit.*, p. 10. Joseph Vaesen et Etienne Charavay, *Lettres de Louis XI, roi de France*, 11 vol., Paris, 1883-1909, t. II, p. 57-58, pièce n° 37, lettre de Louis XI au duc de Milan lui annonçant l'envoi de "dilectos et fideles dominum de Chaumont [Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont] et dominum de Beauvau, milites, consanguineos..." (26 juin 1462) ; les éditeurs de ce texte ont considéré ce "dominum de Beauvau" comme étant Bertrand, seigneur de Pressigny. Cette titulature s'applique plutôt à Louis, seigneur de Beauvau, d'autant plus que ce dernier et Charles d'Amboise étaient effectivement apparentés du fait du mariage de Pierre de Beauvau et de Jeanne de Craon.

le vérifier ; on ne peut s'empêcher de penser que l'ambassade mentionnée par les frères de Sainte-Marthe est peut être en fait une confusion entre celle de l'évêque Jean, en mars, et celle de Louis à Milan. En tout cas, Louis était mort à la date du 21 juillet de cette même année : c'est en effet la première mention du décès de Louis dans les registres de la Chambre des Comptes d'Angers. Le fait qu'il ait pu disparaître au cours d'une mission en Italie reste par contre tout à fait concevable<sup>78</sup>.

Les échecs de Jean duc de Calabre (d'abord sa défaite à Troia en août 1462 puis sa retraite en 1463 dans l'île d'Ischia près de Naples) marquèrent la fin des grandes manoeuvres diplomatiques et des expéditions angevines outre mer (à l'exception de la tentative de 1467-70 en Catalogne) et donc des voyages connus de membres éminents de la famille de Beauvau. Ces échecs amenèrent Louis XI à réorienter sa politique italienne dans un sens nettement moins favorable aux princes angevins. Par ailleurs, Jean d'Anjou rendait le roi de France responsable de ses déconvenues, du fait d'un soutien militaire et financier qu'il ressentait comme insuffisant, d'où son implication lors de la Guerre du Bien public<sup>79</sup>. Mais le duc de Calabre allait bientôt trouver un autre bouc émissaire : l'évêque d'Angers Jean de Beauvau. La destitution de Jean de son diocèse d'Angers en 1467 était largement due à une dénonciation du duc de Calabre ainsi que l'indique une lettre de Louis XI au Parlement de Paris :

“Nos amez et feaulx, nous avons esté acertenez que maistre Jehan de Beauvau, nagueres evesque d'Angers, pour ses faultes et demerites, par procez deument contre luy fait à la denonciation de nostre très cher et très amé cousin le duc de Calabre, et pour l'esclande de l'estat, vie et renommée dudit de Beauvau, et à la requeste du procureur fiscal de cour de Rome, a esté par sentence contre luy donnée privé par nostre Saint Pere le Pape, ou consistoire et par la deliberation des cardinaulx, dudit éveschié, et de tous autres benefices et offices qu'il tenoit, et luy a esté enjoinct de faire penitence salutaire en certain monastere<sup>80</sup>.”

Jean s'était révélé un ardent défenseur de la Pragmatique Sanction, alors que les princes angevins et Louis XI comptaient sur l'abandon de celle-ci pour amadouer le Pape et fléchir ses positions pro-aragonaises. La déchéance – provisoire – de Jean de Beauvau était apparemment une conséquence de son implication dans les affaires italiennes ; cela s'ajoutait aux rancunes, aux convoitises et à une large hostilité accumulées contre lui de la part des Papes Pie II et Paul II, de Louis XI, des princes angevins (il a également été déchu de l'office de chancelier de René d'Anjou), mais aussi du clergé et des chanoines d'Angers, et particulièrement de son redoutable serviteur et successeur à la tête du diocèse d'Angers, Jean Balue<sup>81</sup>.

Avec le début de la décennie 1470, c'était la disparition des perspectives italiennes sérieuses pour le roi René et le duc de Calabre, et par conséquent, la fin des relations directes de quelques membres de la famille de Beauvau avec la politique méditerranéenne de leurs seigneurs naturels : ces dernières participations se concluaient donc de manière plus troublée

<sup>78</sup> Archives nationales, P 1334<sup>8</sup>, f° 3 v°. G. Bianciotto, *op. cit.*, p. 246, fait le point sur les auteurs qui ont évoqué la disparition de Louis à la Cour de Rome.

<sup>79</sup> Lors de ce conflit, Louis XI semble bien avoir tenté de manipuler Jean d'Anjou en envoyant Bertrand de Beauvau auprès de lui : Bernard de Mandrot, *Dépêches des ambassadeurs milanais en France sous Louis XI et François Sforza*, Paris, 4 vol., 1916-1923, t. III, pièce n° 30, p. 265-275, et t. IV, pièce n° 12, p. 69-78 ; *Journal de Jean de Roye connu sous le nom de chronique scandaleuse*, édité par B. de Mandrot, Paris, 2 vol., 1896, t. I p. 79 ; A. Lecoy de La Marche, *Le roi René...*, t. I, p. 363.

<sup>80</sup> J. Vaesen et E. Charavay, *op. cit.* ..., t. III, pièce n° 314, p. 164-166 (7 juillet 1466).

<sup>81</sup> E. Breguet, *op. cit.*, p. 63-68 ; Pierre-Roger Gausson, *Louis XI, un roi méconnu*, Paris, 1976, p. 317 et suivantes ; J. Favier, *Louis XI...*, p. 332-333. Louis XI soupçonnait également Jean d'être en contact politique avec le duc de Bretagne et Charles de France, ce en quoi il n'avait pas tout à fait tort, puisque Jean est devenu ensuite chancelier de ce dernier (E. Breguet, *op. cit.* ; H. Stein, *Charles de France*, Paris, 1919, *passim*) mais c'est plutôt son frère aîné Antoine de Beauvau qui à l'époque s'était mis au service du duc de Bretagne (J. Vaesen et E. Charavay, *op. cit.* ..., t. II p. 213). La disgrâce de Jean de Beauvau allait être temporaire, puisqu'à la chute de Balue, Louis XI remplaça Jean de Beauvau à la tête du diocèse d'Angers, malgré l'opposition du pape.

pour Bertrand de Beauvau et ses enfants, avec des conséquences parfois désagréables<sup>82</sup>. L'ambiguïté qu'il y avait à servir à la fois les princes angevins et le roi de France – mais aussi leurs propres intérêts – se révélait plus difficile à maîtriser sous le règne de Louis XI. Pourtant, ce n'était pas tout à fin la fin des relations des Beauvau avec l'Italie du XV<sup>e</sup> siècle.

### La fin du XV<sup>e</sup> siècle : les droits des Angevins ... après les Angevins

La fin des tentatives angevines pour concrétiser leurs ambitions italiennes a coïncidé également avec la disparition des Beauvau qui s'étaient impliqués en Italie pendant ce deuxième tiers du XV<sup>e</sup> siècle.

La fin du siècle fut inégale pour les différentes branches de la famille. Celle des seigneurs de la Beschères et du Rivau connut une longue minorité à partir de 1453, avec la disparition de Pierre, le chef de famille ; ensuite, devenu majeur, son fils René de Beauvau n'a jamais été repéré en Italie<sup>83</sup>. La branche aînée, après la mort de Louis en 1462 – lequel ne laissait qu'une fille unique mariée à Jean II de Bourbon, comte de Vendôme – a vu Jean, frère cadet de Louis, passer au premier plan : il ne semble pas non plus avoir séjourné ni voyagé en Italie, que ce soit du vivant de son père ou de son frère, ou après être devenu lui même le seigneur de Beauvau. À sa disparition en 1469, son fils Pierre était encore jeune. Mais même après la fin de sa minorité, celui-ci ne se fit pas non plus remarquer par des dispositions ou une prédilection pour les affaires italiennes<sup>84</sup>. D'ailleurs, le contexte ne se prêtait plus aux aventures au delà des Alpes, depuis la mort de Jean duc de Calabre et l'échec définitif des Angevins face aux Aragonais et à leurs alliés.

Restait la branche de Pressigny. À la mort de Bertrand de Beauvau en 1474, les enfants issus de ses trois premiers mariages se sont déchirés pendant de nombreuses années – jusqu'en 1482 pour le moins<sup>85</sup>. Cependant, mis à part l'évêque d'Angers Jean, la personnalité qui tendait à s'affirmer parmi cette génération est Antoine de Beauvau. Après avoir servi successivement ou simultanément Charles de France et François II duc de Bretagne, notamment pendant la guerre de la Ligue du Bien Public, il succéda à son père à l'une des présidences de la Chambre des Comptes de Paris et il devint un des fidèles de Louis XI, un de ses "compères"<sup>86</sup>. Or, Antoine n'apparaît presque jamais dans les sources d'origine angevine, en tout cas jamais au service d'un prince angevin, que ce soit dans des tâches domestiques, politiques ou administratives, contrairement à un certain nombre de ses frères et sœurs et contrairement à son père. Il était devenu un serviteur de la Couronne de France. Dans son cas,

---

<sup>82</sup> Outre les déconvenues de l'évêque Jean, Bertrand de Beauvau se plaignait dans son testament de 1469 d'avoir été chassé de Paris par Louis XI, malgré les services rendus pendant le Bien Public, et de n'avoir pas rencontré beaucoup plus de gratitude du côté de René et de la Chambre des comptes d'Angers – en particulier à propos des conditions financières du quatrième mariage de Bertrand, avec Blanche, fille naturelle du roi René : BnF, Ms fr 23030, f<sup>o</sup> 72 v<sup>o</sup>.

<sup>83</sup> Sur la mort de Pierre de Beauvau, seigneur de la Beschère : Mathieu d'Escouchy, *Chronique*, t. II p. 36-37 ; Jean Chartier, *Chronique ...*, t. III p. 18. Sur la minorité de ses enfants : AD de la Sarthe H 1019. En 1476, René était âgé d'environ trente-et-un an et était écuyer au service du comte du Maine : P. Guérin, "Recueil ...", n<sup>o</sup> XII (1475-1483), *Archives historiques du Poitou*, t. 41 (1919), p. 111-118.

<sup>84</sup> Sur la minorité de Pierre II de Beauvau : AD de Maine-et-Loire, I E 521 ; il fréquenta par contre la cour du roi René et fut conseiller et chambellan vers 1479-1480 : Françoise Piponnier, *Costume et vie sociale : la Cour d'Anjou XIV<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècle*, Paris-La Haye, 1970, p. 268.

<sup>85</sup> AN X<sup>1A</sup> 4823, f<sup>o</sup> 89 v<sup>o</sup> à 104 v<sup>o</sup> (janvier 1482) ; X<sup>1C</sup> 217, pièce n<sup>o</sup> 92 (accord entre Antoine de Beauvau et son frère Pierre, grand archidiacre d'Angers en juillet 1482).

<sup>86</sup> Sur le service de Charles de France et du duc de Bretagne : BnF, Ms fr. 26737 Pièces originales 253, n<sup>o</sup> 30 (1465) ; AD de Loire-Atlantique E 94, pièces n<sup>o</sup> 12 à 14 (1468). Sur le service de Louis XI : H. Jassemmin, *op. cit.* ; J. Vaesen et E. Charavay, *op. cit.*, t. IX, p.113, 147-148 (1481-1482) ; P.-R. Gaussin, *op. cit.*, p. 440-444 ; Michael Harsgor, *Un très petit nombre : des oligarchies dans l'histoire de l'Occident*, Paris, 1994, p. 169.

a priori, et davantage encore que pour certains de ses cousins de la branche aînée ou certains de ses frères, il n'avait pas d'intérêt marqué ou de compétence particulière pour l'Italie.

Pourtant, la relation des Beauvau avec les ambitions italiennes des princes angevins ne s'est pas tout à fait arrêtée avec la mort de Jean de Calabre ni même avec celle de René. À deux reprises à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la famille de Beauvau se trouva encore mêlée aux affaires italiennes, même à un plus faible degré qu'à l'époque des grandes figures dominantes du lignage.

Ainsi, au début du règne de Charles VIII, avant que ce roi ne cherche à concrétiser ses rêves italiens et l'héritage des droits des princes angevins, le duc René II de Lorraine avait tenté de faire valoir ses propres prétentions sur le royaume de Naples, elles aussi héritées des Angevins. En 1486, une révolte des barons napolitains contre le roi de Naples Ferdinand d'Aragon se mua en conflit entre les puissances italiennes. Le gouvernement d'Anne de Beaujeu intervint auprès du pape pour appuyer les prétentions de René II et tenter de dissuader Innocent VIII de prendre le parti de Ferdinand d'Aragon. En juin 1487, une ambassade fut donc envoyée auprès du pape au nom de Charles VIII : à sa tête, on trouvait Jean Balue, qui tentait de manoeuvrer au profit de René II. A ses côtés, figurait un des fils de Bertrand de Beauvau, Jacques de Beauvau, seigneur de Tigné<sup>87</sup>. Un autre membre de cette ambassade, Jean Ami, secrétaire du roi, s'en souvenait encore lorsqu'il déposa comme témoin lors du procès de divorce du roi Louis XII en 1498 :

“Deponit ulterius quod, anno millesimo octuagesimo septimo, in mense junii vel julii, aut eo circiter, se transtulerunt Jacobus de Beauvau, dominus de Ligne [sic pour Tigné] in Andegavia, ipse loquens et minister mathurinorum, ambassiatores Regis Caroli ultimo defuncti apud Sedem apostolicam pro investitura regni Cecilie pro domino duce moderno Lothoringie<sup>88</sup> (...)”

Mais déjà en 1486, ce même Jacques de Tigné s'était apparemment rendu à Rome, vraisemblablement pour les mêmes motifs. En effet, c'est ce qui ressort d'une série d'actes du Parlement de Paris, passés entre le 6 avril et le 22 juin 1486, et concernant la reprise des procès intentés contre les Beauvau-Pressigny à propos de la succession des seigneurs de Tigné – affaire pourtant réglée au profit de Bertrand de Beauvau et de son fils Jean par un arrêt de 1446<sup>89</sup>. Dans l'un de ces documents, Jacques de Tigné dit de Beauvau, écuyer, demandait que tous ses procès en cours « feussent tenus en estat jusques a XV<sup>e</sup> jours apres son retour du voiage de Rome ou le roy l'a envoyé<sup>90</sup> ». Une autre pièce est à la fois plus explicite sur ce voyage mais aussi plus ambiguë : Jacques n'y est plus le seul demandeur, puisqu'il est accompagné de « M<sup>e</sup> Jehan de Beauvau son frere » ; ceux-ci demandaient là encore que « delay leur fust donné de produire ou proces d'entre lesdites parties jusques a ung mois apres le retour dudit Anthoine de Beauvau qui estoit allé en embassade de par le roy devers Notre Saint Pere le Pape<sup>91</sup> » ; s'agit-il d'un lapsus pour Jacques ? Antoine de Beauvau n'est cité nulle part ailleurs dans cette série d'extraits du Parlement. Comme il était Président laïc de la Chambre des comptes de Paris ainsi que bailli et concierge du Palais royal à Paris<sup>92</sup>, il

<sup>87</sup> Henri Forgeot, *Jean Balue, cardinal d'Angers (1421 ?-1491)*, Paris, 1895, p. 133.

<sup>88</sup> M. de Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XI*, Paris, 1885, p. 1050, n° 8.

<sup>89</sup> AD de Maine et Loire, E 1610, extraits des registres du Parlement de Paris, non datés, sur parchemin (fin du XV<sup>e</sup> siècle).

<sup>90</sup> AD de Maine-et-Loire E 1610, parchemin du 22 juin 1486 : ce procès, qui était la reprise de celui qui avait opposé le père de Jacques, Bertrand de Beauvau, au seigneur de Durtal. Cette fois il était mené contre “ Dame Ysabeau d'Usson et François de la Jaille son filz”, la veuve et le fils du seigneur de Durtal (*ibid.*, pièce du 17 avril).

<sup>91</sup> AD de Maine-et-Loire E 1610, pièce du 6 avril 1486 après Pâques.

<sup>92</sup> Gustave Dupont-Ferrier, *Gallia Regia ou État des officiers royaux des bailliages et sénéchaussées de 1328 à 1515*, 5 vol. Paris, 1942-1963, t. IV, p. 347 ; Philippe de Commines, *Mémoires*, édition Mlle Dupont, 3 vol., Paris, 1840-1847, t. III (*Preuves*), p. 143.



participait à l'exercice du pouvoir par les instances du gouvernement du royaume : à ce titre, lui a-t-on confié une mission diplomatique et a-t-il fait partie de ce voyage ? Ce qui est un peu troublant, c'est qu'Antoine connaissait sûrement les droits liés aux domaines de René d'Anjou, mais dans une perspective peu favorable aux Angevins. En effet, à la fin de son règne, Louis XI l'avait chargé à plusieurs reprises, de recherches ou de négociations tendant à prouver les prétentions royales sur l'héritage du roi de Sicile : en 1480, Antoine eut mission de négocier avec le représentant de René les conditions de la cession définitive du duché de Bar au roi de France ; puis, Charles II d'Anjou à peine mort en décembre 1481, Louis XI chargea Antoine de rechercher dans les archives de la Chambre des comptes les titres justificatifs des droits du roi sur la Provence<sup>93</sup>.

Enfin, deuxième fait, un curieux épilogue se situe à la fin du siècle, à l'époque où Charles VIII descendit en Italie en prenant à son compte les droits des ducs d'Orléans et d'Anjou. En 1495, un Beauvau a semble-t-il participé à l'expédition française. Les Archives du Maine-et-Loire conservent une copie moderne d'un testament passé quelques années seulement après la disparition d'Antoine en 1489, par un certain « Bertran de Beauvau, seigneur et conte de Policastre<sup>94</sup> ». D'autres personnages, au XV<sup>e</sup> siècle, se sont vu attribuer ce titre portant le nom d'un golfe, dans la baie de Naples. En particulier, lorsque le roi René fut définitivement chassé de son royaume italien par les Aragonais, en 1442, quelques nobles napolitains le suivirent, et parmi eux, un représentant de la famille d'Alagonia, dénommé Arteluche, comte de Policastro et d'Agnati. Ayant dû abandonner ces terres napolitaines, ce personnage resta en Provence, où il reçut la seigneurie de Meyrargue, avec la haute, moyenne et basse justice ; il était écuyer tranchant de René<sup>95</sup>.

À l'époque moderne, des généalogies émanant le plus souvent d'historiographes officiels de la Couronne de France ont attribué ce titre de comte de Policastro à Antoine de Beauvau ; les Sainte-Marthe ajoutent même que ce fut à l'initiative de René d'Anjou :

“Il y a apparence que le Comté de Policastre situé au Royaume de Naples, fut donné en recompense de service par René Roy de Sicile, à cet Antoine de Beauvau<sup>96</sup>.”

Cela pose quelques problèmes : on l'a vu, Antoine n'a jamais servi avec assiduité à la cour angevine. De plus, aucune source de la fin du XV<sup>e</sup> siècle ne lui donne explicitement ce titre. Cependant, il a bien porté un titre comtal à la fin de sa vie, sans que l'on sache lequel<sup>97</sup>.

Il faut revenir sur l'analyse du texte des Archives départementales du Maine-et-Loire. Il s'agit d'une copie sur cahier en papier, non datée – l'écriture la situe vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ou au début du XVII<sup>e</sup>. Le texte du testament porte la date du 16 juillet 1480, mais plusieurs éléments du contexte laissent à penser à une erreur du copiste. Tout d'abord une référence au

<sup>93</sup> J. Vaesen et E. Charavay, *op. cit.* ..., t. VIII, pièce n° 1425, p. 142-147 (à noter que le représentant de René était Pierre de la Jaille, le propre beau-frère d'Antoine) ; t. IX, pièce n° 1659, p. 118-119. J. Favier, *Louis XI...*, p. 785.

<sup>94</sup> AD de Maine-et-Loire, E 1609, Testament de Bertran de Beauvau, seigneur et conte de Policastre, cahier en papier du 16 juillet [ca 1495], f° 4.

<sup>95</sup> A. Lecoy de La Marche, *Le roi René...*, t. I, p. 219. Raoul Busquet, *Les fonds des Archives départementales des Bouches du Rhône, 2<sup>e</sup> volume (1<sup>ère</sup> partie) Dépôt annexe d'Aix-en-Provence, série B*, Marseille, 1939, p. 164. Les Alagonia se sont implantés en Provence et ont conservé Meyrargue jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. A. Lecoy de La Marche, *Extraits des comptes et mémoriaux...*, pièce n° 352, p. 134n. F.-L. de Villeneuve-Bargemont, *Histoire de René d'Anjou*, 3 vol., Paris, 1825, t. III p. 264

<sup>96</sup> L. et S. de Sainte-Marthe, *op. cit.* ..., p. 67 ; BnF Ms fr. 16795 (Jacques Chevillard, *Histoire généalogique de la maison de Beauvau*, 1712), f° 185.

<sup>97</sup> Le chroniqueur angevin Guillaume Oudin relate l'enterrement du “comte Antoine de Beauvau, seigneur de Précigné, en son vivant, l'un des grands présidents de Paris” : BnA, Ms 876 (958) Chronique de Guillaume Oudin, prestre sacriste de l'abbaye N.D. du Ronceray (1447-1499) ; voir également Albert Lemarchand, “Extrait d'un manuscrit de Messire Guillaume Oudin”, *Revue de l'Anjou et du Maine*, t. II, 1858, p. 71. En décembre 1481 et janvier 1482, Louis XI intervint auprès des conseillers du Parlement de Paris en faveur de “mondit compere le comte Anthoine” : J. Vaesen et E. Charavay, *op. cit.*, t. IX, p. 113 ; p. 147-148.

sac de Gaëte par Etienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, indique que le texte ne peut être antérieur à juin 1495 :

“Oultre et par dessus soit à Monsr le senechal de Beauquaire de faire bailler à la main des executeurs de mondit testament sen ce que me peult apartenyr de ma part de butin de Gaiete pour satisfaire à ceulx à qui je doy<sup>98</sup>”

Ensuite, les mentions des parents et proches du testateur situent ce document dans les toutes dernières années du XV<sup>e</sup> siècle mais pas dans la décennie 1480 et surtout permettent d'établir qu'il était un fils d'Antoine de Beauvau<sup>99</sup>.

Ce Bertrand de Beauvau – désormais à distinguer de son grand-père et de son oncle Bertrand le Jeune – a participé à l'expédition italienne de Charles VIII. On ne peut s'empêcher de faire le rapprochement avec ce « sire de Beauvau » qui serait mort à Naples en juillet 1495<sup>100</sup>. Était-ce le même personnage ? Il ne peut pas s'agir du seigneur de Beauvau de l'époque, Pierre II, qui a disparu aux alentours de 1521. L'hypothèse du fils d'Antoine de Beauvau reste d'autant plus crédible. Mais ce testament laisse entrevoir une information encore plus intéressante : cet homme d'armes, qui suivit le roi de France en Italie, a non seulement porté ce titre de comte de Policastro, mais il a réellement occupé cette place, voire peut être espéré tirer quelques revenus de cette terre :

“Item je vieulx et ordonne que paiey (...) mon serviteur ses gaiges de quatre cens francs pour an à cause du gouvernement de Policastre de sen qu'il luy peult estre deu de ceste somme depuis le temps qu'il est à moy ; et s'il a fourny auchuns denyers des siens à la garde de ladite place ou à aultres choses pour et au nom de moy ; veulx qu'il en soit contenté par ledit de son serment (sic)<sup>101</sup>”

### Bilan d'un siècle d'aventures italiennes

Qu'ont retiré les Beauvau de leurs séjours dans la péninsule ou encore du temps, des soins, de l'argent qu'ils ont consacrés aux affaires liées à l'Italie ? Peut être d'abord un enrichissement social et culturel. La charge de capitaine de Tarente exercée pendant plusieurs années, la présence sur le terrain au milieu des troupes, une mission diplomatique impliquaient un minimum de connaissance de la langue italienne. Le degré de maîtrise de l'Italien que pouvaient avoir les Beauvau nous échappe. Il est probable que l'évêque Jean de Beauvau était suffisamment imprégné de la culture savante de son époque et qu'il maîtrisait l'italien. L'usage d'au moins une langue étrangère est également envisageable pour un personnage comme Bertrand de Beauvau, dont l'activité de diplomate l'a amené à voyager à l'étranger, mais on n'a rien de précis concernant l'italien. La seule exception à l'incertitude et au manque d'information est le cas de l'auteur de la traduction du *Filostrato* de Boccace – devenu en français le roman de Troile et Creseida, pour lequel il n'y a pas de doute. Longtemps identifié comme étant Pierre, seigneur de Beauvau, on sait aujourd'hui qu'il

<sup>98</sup> AD de Maine-et-Loire, E 1609, cahier du 16 juillet [ca 1495], f<sup>o</sup> 4. Sur la prise et le pillage de Gaëte par Etienne de Vesc : A. de Boislisle, “Etienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, notice biographique et historique”, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1880, p. 306-310.

<sup>99</sup> “Mon oncle Mons<sup>r</sup> de Saint Aubin” (René de Laval, seigneur de Saint-Aubin-des-Coudrais et de Boisdauphin, époux de Guyonne de Beauvau, fille issue du troisième mariage de Bertrand de Beauvau, seigneur de Pressigny) ; “Ma tante madame de Landevy” (Charlotte de Beauvau, dame de Landévy et de Monriou, épouse d'Yves de Scépeaux, Président au Parlement de Paris, issue du premier mariage de Bertrand de Beauvau) ; “Mons<sup>r</sup> de Presigné mon frere” (Louis de Beauvau, fils aîné d'Antoine) : AD de Maine-et-Loire, E 1609, cahier du 16 juillet [ca 1495], f<sup>o</sup> 2 et 3 v<sup>o</sup>.

<sup>100</sup> Yvonne Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu (1470-1498) : la jeunesse au pouvoir*, Paris, 1975, p. 443.

<sup>101</sup> Archives de Maine-et-Loire, E 1609, cahier du 16 juillet [ca 1495], f<sup>o</sup> 3.

s'agissait de son fils Louis<sup>102</sup>. Le roman de Troïle témoigne de l'imprégnation d'une culture savante qui doit essentiellement à la fréquentation des milieux humanistes peuplant le personnel politique et administratif des princes, angevins en particulier. Ces fréquentations relevées ne concernaient au quotidien que les personnages les plus en vue de la famille de Beauvau – Pierre, Louis, Bertrand, l'évêque Jean – mais elles leur ont permis de côtoyer occasionnellement de grands personnages, et plus particulièrement des Italiens influents dans les milieux diplomatiques ou culturels de la Cour d'Anjou. Là encore, ce pouvait être une source de connaissances supplémentaire sur les complexités politiques italiennes. À ce titre, à partir de 1448 l'admission dans l'Ordre du Croissant, pour Louis de Beauvau et son frère Jean, pour Bertrand de Beauvau, avec même des responsabilités à y exercer – Louis puis Bertrand furent sénateurs de l'Ordre –, les plaçait quasi à égalité de situation – même si les hiérarchies y étaient subtilement rappelées – avec des personnages comme François Sforza, duc de Milan<sup>103</sup>.

La dynamique qui a guidé la famille de Beauvau aux premiers rangs de la noblesse des domaines d'Anjou-Provence passait par des mariages brillants. À partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, on assiste à une graduation dans le niveau de prestige et dans le choix géographique des alliances : après les Coulaines, les Tigné, les La Tour Landry – mariages déjà significatifs de reconnaissance sociale à l'échelle de l'Anjou – l'union de Pierre de Beauvau avec Jeanne de Craon élargit considérablement les niveaux de parenté que pouvaient espérer les Beauvau. L'étape suivante fut de trouver des alliances dans les couches moyennes et supérieures de la noblesse des autres domaines des princes angevins : qu'on pense aux épouses lorraines de Louis et Jean de Beauvau et au mariage de Louise, fille de Macé de Beauvau, avec Raymond d'Agoult. Ces alliances ont multiplié les chances de gravir rapidement les échelons supérieurs de la hiérarchie nobiliaire. En se faisant connaître dans les cercles dirigeants et influents du royaume mais aussi des autres États européens, les Beauvau du XV<sup>e</sup> siècle ont préparé l'intégration de certaines branches de leur famille à l'aristocratie européenne à l'époque moderne – les descendants de Jean, seigneur de Beauvau, deviendront princes d'Empire à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, du fait de leur implantation lorraine. Mais on notera qu'au XV<sup>e</sup> siècle, il n'a pas été question d'une alliance avec des familles italiennes, même pas de rang modeste, ou parmi les seigneurs napolitains restés fidèles à René. D'autres lignages de la Cour d'Anjou-Provence avaient pourtant contracté de telles alliances<sup>104</sup>. L'intérêt que les Beauvau pouvaient porter à l'Italie (que ce soit les espoirs d'une reconquête du royaume de Naples, les affaires génoises ou florentines) n'allait pas jusqu'à leur faire envisager des perspectives matrimoniales de ce côté des Alpes. Du moins, si des projets ou des ambitions allant dans ce sens avaient existé, aucun mariage n'a abouti.

Reste une des composantes fondamentales de cette ascension sociale – qui en un siècle a été assez rapide – c'est celle de l'assise foncière, et il y a là aussi un paradoxe. L'accumulation de châtelaineries aliénées par les Angevins au profit des Beauvau était liée au service du prince en Italie. La justification de ces cessions a été soit de compenser les pertes et les frais engagés par les Beauvau pour leurs séjours, de réparer les retards de paiement des

<sup>102</sup> G. Bianciotto, *op. cit.*, t. I, *passim*. Alfred Coville, *La vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435*, Paris, 1935, le chapitre IV p. 141-183.

<sup>103</sup> Christian de Mérindol, "L'Ordre du Croissant, mises au point et perspectives", *La noblesse dans les territoires angevins... actes du colloque d'Angers-Saumur...*, p.499-509, notamment p. 503 et 504 sur ces hiérarchies. Dans le même ouvrage, C. Ohnesorge, "Politique et diplomatie du roi René, service et fidélité pendant les entreprises d'Italie et de Catalogne", p. 457-470, notamment p. 459.

<sup>104</sup> Noël Coulet, "La noblesse provençale dans l'entourage du roi René", *La noblesse dans les territoires angevins... actes du colloque d'Angers-Saumur...*, p. 315-326. Ainsi par exemple, l'exilé napolitain Jean Cossa épousa une fille d'un noble provençal de la famille de Pontevès ; ou encore les enfants de Charles de Castillon, d'origine italienne, qui épousèrent des représentants de la famille de Villeneuve (*ibid.*, p. 325).

gages – on peut rappeler la charge de châtelain de Tarente assurée par Jean de Beauvau à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle –, ou de garantir des emprunts pour financer les expéditions armées<sup>105</sup>. Or, au final, il n’y eut pas d’implantation notable sur le sol italien tout au long de l’histoire des princes de la Maison d’Anjou.

C’était probablement le rêve de beaucoup des nobles ayant suivi les princes angevins à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et pendant les premières décennies du XV<sup>e</sup> : en dehors du butin et des profits immédiats espérés, s’implanter durablement en Italie, s’y tailler un domaine et se faire un nom. Même avant 1442, lorsque René d’Anjou était à Naples, il ne semble pas que les Beauvau aient reçu de quelconques biens en Italie, même pas nominale avec espoir d’une prise de possession ultérieure ; même Jean, seigneur de Beauvau, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, s’il a montré dans son testament un peu d’attachement à Naples – où un de ses fils aurait été enterré – n’a pas gagné de terres et seigneuries italiennes malgré des années de présence sur place comme capitaine et châtelain de Tarente. Son parent Macé, ses fils Pierre et Bertrand, son petit-fils Louis seigneur de Beauvau ont tiré de nombreux avantages du service des princes angevins, en premier lieu des aliénations de terres du domaine des princes, ou des facilités pour s’implanter parmi la couche supérieure de la noblesse des autres possessions angevines : mais cette implantation hors de l’Anjou et du Maine s’est faite en Lorraine et surtout en Provence. Les Beauvau ont-ils considéré ce dernier territoire comme un avant-poste vers d’autres installations plus lointaines, vers des ambitions territoriales italiennes ? Ou finalement, est-ce la fidélité à des princes qui ont fait leur fortune – même une fidélité tempérée par des conflits d’intérêts à plus court terme – qui a été le moteur de leur implication dans les péripéties de l’histoire des Angevins en Italie ? Faute de pouvoir l’affirmer, il faut quand même faire remarquer que si jamais des Beauvau ont eu ce rêve, un membre de leur lignage l’a – presque – réalisé à la fin du siècle, même si ce fut pendant très peu de temps et de manière éphémère. Or il s’agit paradoxalement non pas d’un des plus connus des Beauvau, mais d’un homme d’armes, un cadet, dont l’existence reste globalement obscure, il faut le reconnaître.

---

<sup>105</sup> M.-R. Reynaud, *Le temps des princes...*, p. 51.

## Deux récits sur la visite du noble seigneur tchèque, Leo de Rozmítal, chez le roi René en Anjou en mai 1466

Joachim STEPHAN<sup>1</sup>

« Le noble et bien-né seigneur Leo de Rosmítal, seigneur de Platten et de Freyenberg, forma le projet d'une chevauchée dans l'année 1465 après la naissance de Jésus Christ. Il quitta Prague avant le jour de la sainte Catherine avec 52 chevaux et un chariot fermé. Et il avait avec lui les nobles suivants : le seigneur Jan Scrobitz Kollattbrat, un banneret, le seigneur Buyan de Schwanburck également banneret, Achatz Frodner, un noble, Mirnyss, un noble, Pollack, un noble, Knysto, un noble, Indersyz, un noble, trois écuyers nobles, entres-eux le fils d'un banneret et d'autres servants bien-choisis et honorables. Il arriva à Gräfenberg la veille de la sainte Barbe et il me demanda de chevaucher avec lui à Nuremberg.

En cours de route il me raconta son dessein: il voulait visiter tous les royaumes chrétiens ainsi que toutes les principautés religieuses et civiles en Allemagne et en Italie et surtout le tombeau de notre seigneur et du bien-aimé saint Jacques<sup>2</sup>. »

Ainsi commence le récit du patricien nurembergeois Gabriel Tetzal sur le voyage du noble seigneur tchèque Leo de Rozmítal qui dura de 1465 jusqu'en 1467. Une autre chronique de ce voyage fut écrite en tchèque par un certain Vaclav Šažek, chevalier de l'ouest de la Bohême, probablement l'écuyer de Leo de Rozmítal<sup>3</sup>. L'original du texte de Šažek est perdu, mais on possède une traduction latine du récit qui fut publiée à Olomouc en 1577. Contrairement à celle de Šažek, la vie de Gabriel Tetzal – membre d'une vieille famille patricienne de Nuremberg – est beaucoup mieux connue. De 1469 jusqu'à sa mort le 23 novembre 1479, il fut membre du conseil de Nuremberg et pendant ce temps lui furent confiés plusieurs offices importants<sup>4</sup>. Tetzal venait d'une famille avec une certaine tradition de pèlerinage : en 1436 son père Gabriel voyagea en compagnie de Jörg Pfinzing en Terre Sainte.

Quelques erreurs et inexactitudes indiquent que Gabriel Tetzal rédigea son récit bien après le voyage à Nuremberg. Cette observation est confirmée par le manuscrit qui est daté du dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Comme Tetzal avait pendant le voyage une fonction moins

<sup>1</sup> Je remercie Claude Roux qui a eu la gentillesse de relire et de corriger mon texte.

<sup>2</sup> „Der edel und wol geboren herr, herr Lew von Rosmítal, herr zu der Platten und Freyenberg, hat fürgenommen ein rittersreis zu thun do man zalt nach Christ geburt tausend vierhundert und im „sechs“ und sechzigsten jar. Vor sant Kathreintag ist er zu Prag ausgezogen mit zwei und fünfzig pferden u. mit einem kamerwagen. Und hat mit jm von erbern gehabt herrn Jan Scrobitz Kollattbrat ein panerherr, herrn Buyan von Schwanburck ein panerherr, Achacy Frodner ein edelmann, Pytipessky ein edelmann, Mirnyss ein edelmann, Pollack ein edelmann, Knysto ein edelmann, Indersyz ein edelmann, und drei edelknaben, darunter ein panerherrn sun was, und sunst auserlesen erberg diener. Und ist gen Greffenberg an sant Barbara abend kumen, mich gebeten mit jm gen Nürnberg zu reiten.

Also unterwegen hat er mir gesagt von seiner reis : er woll alle christenlich kunigreich, auch alle furstenthum in teutschen und welschen landen geistlich und weltlich besuchen, und sunderlichen vor woll er gen dem heiligen grab und gen dem lieben herrn sant Jacob.” *Des böhmischen Herrn Leo's von Rožmítal Ritter-, Hof- und Pilgerreise durch die Abendlande 1465-1467. Beschrieben von zweien seiner Begleiter*, (éd. par J. A. Schmeller), Stuttgart 1844 (Bibliothek des literarischen Vereins in Stuttgart 7), p. 145.

<sup>3</sup> J. Vintř, art. *Šažek z Břkova, Vaclav*, dans *Lexikon des Mittelalter*, t. 7, c 1387.

<sup>4</sup> M. Stolz, Tetzal, Gabriel, dans *Die deutsche Literatur des Mittelalters. Verfasserlexikon*. Zweite, völlig neu bearbeitete Auflage, V. B. Wachinger e.a. (éd. par), t. 9, Berlin, New York 1995, c 718-9.

<sup>5</sup> Le manuscrit contenant le texte de Gabriel Tetzal – un codex en papier -- est conservé aujourd'hui au musée germanique de Nuremberg (München cgm 1279, 128r-178v).



officielle que Šažek, dont le récit ressemble plus à un compte rendu, il était assez libre d'exprimer ses observations et sentiments<sup>6</sup>. Pendant son voyage Tetzl s'intéressa aux cérémonies religieuses et courtoises et montra un vif intérêt pour les pays visités qui lui semblaient étranges.

Le noble Leo de Rozmítal était membre d'une famille puissante dont le siège se trouvait être le château situé dans la ville de Rožmítal (Rosenthal), à environ 40 km au sud-ouest de Pilsen. Leo naquit en 1426 ; il mourut en 1480 et fut inhumé dans la cathédrale de Saint Guy à Prague. Leo était un des acteurs politiques tchèques le plus puissants au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Bien qu'il fût bon catholique, il donna en 1450 sa sœur Jeanne comme épouse au futur roi bohémien Georges de Poděbrady, appelé aussi le roi hussite<sup>7</sup>.

Le voyage commença l'année même où le roi de Bohême fut contraint d'intensifier ses activités diplomatiques à cause d'une menace de croisade dirigée contre lui<sup>8</sup>. Déjà, le 2 août 1464, le pape avait cité à Rome le « fils de damnation ... qui se fit roi de Bohême » et le 2 octobre 1465, Mathias de Hongrie se déclara prêt à se mettre à la tête de la croisade contre Georges Poděbrady. Deux mois plus tard, le 8 décembre, le pape délia les sujets du roi de Bohême de tous serments de fidélité envers leur souverain.

Auparavant, en 1462, Georges de Poděbrady avait proposé une union des princes européens contre les Turcs. Vers la fin de cette année l'ambassadeur tchèque, Antoine Marini de Grenoble, séjournait à la cour de France. En 1464, Georges envoya ses ambassadeurs auprès des princes chrétiens pour proposer une alliance permanente appelée « Confédération des rois et princes chrétiens », dotée d'une assemblée permanente et d'une cour internationale de justice<sup>9</sup>. Les ambassadeurs étaient munis de lettres de créance de Georges Poděbrady qui les autorisaient à conclure avec le roi de France « ligas, pacem, federa, amicitias et uniones » comme si le roi même les concluait<sup>10</sup>. Un récit de l'ambassade d'Albert Kostka de Postupice, le bailli de la Basse Lusace et du chevalier Antoine Marini qui visita aussi le roi René à Bar-le-Duc est conservé<sup>11</sup>.

---

<sup>6</sup> U. Ganz-Blättler, *Andacht und Abenteuer. Berichte europäischer Jerusalem- und Santiago-Pilger (1320-1520)*, 1990, p. 288.

<sup>7</sup> Sur le roi Georges Poděbrady voir O. Odložilík, *The Hussite King. Bohemia in European Affairs. 1440-1471*, New Brunswick, New Jersey 1965 et F. G. Heymann, *George of Bohemia, King of Heretics*, Princetown, 1964.

<sup>8</sup> J. Macek, « Le mouvement conciliaire, Louis XI et Georges de Poděbrady (en particulier dans la période 1466-1468) », dans *Historica* 15 (1967), p. 1-63.

<sup>9</sup> V. Vaněček, *Najdawniejsza inicjatywa międzynarodowej organizacji pokojowej – Projekt króla Jerzego czeskiego*, dans *Czasopismo Prawno-Historyczne* 27 (1975), p. 151-160, ici p. 159-160. Voir aussi V. Outrata, « Une tentative de création d'un système de sécurité collective au XV<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin du droit tchécoslovaque*, 3 (1963), p. 125-150 et J. Žourek, « Le projet du roi Georges de Podiebrad », dans *Annuaire français de droit international* 10 (1964), p. 14-37.

<sup>10</sup> Macek, *op. cit.*, p. 28.

<sup>11</sup> F. Palacký, „Denník poslu krále Jiřího ku králi franskému”, dans *Časopis Společnosti vlastenského Museum v Čechách I-1 (1827)*, p. 40-67. Une traduction anglaise du texte fut publiée en 1871 : „On the morrow, Monday, we travelled seven leagues to a city called Barluduk [Bar-le-duc], where the King of Sicily resides, and has his court. And Lord Albert was overturned with Lord Antony, and the unfortunate coachman was killed, and there was no help for it. We breakfasted on the road in a certain village, a mile from the town of Barluduk, and here we found a monk in company with a pretty damsel, who travelled with us and performed the service of the mass. And straightway there came out to meet us the council of the King of Sicily, and welcomed us honourably. On the morrow, the Wednesday before St. Vitus, at vesper-time, an audience was granted us in the presence of the King of Sicily. Here first Lord Albert Kostka presented a salutation from the King of Bohemia, and delivered letters credential; and when the letters credential had been read, straightway the King took Lord Albert as well as Lord Antony into his chamber with his council. And there they were a good long time, till they had an answer from the King, all this being in secret council.

On the morrow, Thursday, Lord Albert invited the privy council of the King of Sicily to dinner, and the King invited us all to supper, were we were honourably entertained. Afterwards the officers of the King reimbursed us all that we had paid during those days in the inns.” *Diary of an Embassy from King George of Bohemia to King*

En 1465, le projet d'un concile général flanqué par une alliance tchéco-française reparut au premier plan. Pendant le voyage de Leo de Rozmítal, les rapports diplomatiques entre la Bohême et la France étaient très actifs. Le 15 septembre 1466, Jean Staruostka, moine prémontré qui fit l'apologie de Georges Poděbrady en France reçut du roi de Bohême des lettres de créance. Le 20 avril 1467, Louis XI accueillit un autre envoyé tchèque, l'abbé Špán et finalement en été 1467, une ambassade française arriva à Prague<sup>12</sup>.

Bien que Leo de Rozmítal ne fût pas envoyé à travers l'Europe par le roi Georges, il semble que « sa tâche fut de défendre la Bohême contre les attaques du Saint-Siège et de gagner de nouveaux amis pour le souverain tchèque<sup>13</sup> ».

Le voyage commença le 26 novembre 1465 à Prague, et on passa par Nuremberg, Heidelberg, Cologne et Bruxelles, Calais, Douvres, Cantorbéry, Londres, Salisbury, Saint-Malo, Nantes, Orléans Tours, Saint-Jacques-de-Compostelle, Montpellier, Avignon, Milan et Venise pour ne mentionner que les stations les plus importantes. Comme les banquets nombreux en l'honneur des princes avaient vidé la caisse de Leo de Rozmítal, il n'avait plus les moyens d'aller en Terre sainte. Ainsi, lui et ses compagnons retournèrent de Venise à Prague par Graz et Wiener Neustadt.

Leo de Rozmítal et sa troupe rencontrèrent le roi René et sa famille à Saumur. Avant de visiter Angers, Leo de Rozmítal et sa suite furent invités dans la résidence de l'évêque de Saumur où on leur fit voir nombre de reliques très précieuses. Šažek nota que le monastère où résidait l'évêque avait des revenus annuels de 40000 florins. Quant à Tetzal, il fut plus impressionné par le vin qui, selon lui, devait avoir 40 ans.

Après avoir visité l'évêque de Saumur, on alla à Angers où Leo et sa suite furent honorablement reçus par le capitaine du château. Autant Tetzal que Šažek furent impressionnés par le château d'Angers. Tetzal trouva même qu'il était le plus beau château fort de toute la Chrétienté. Il y compta 25 tours, Šažek seulement 22. Tous les deux décrivirent le jardin zoologique du roi René avec ses lions, léopards, autruches et beaucoup d'autres animaux exotiques. Seul Šažek donna une description du tombeau du roi René en construction dans la cathédrale Saint Maurice :

Après nous fûmes conduits au monastère de Saint Maurice où on nous montra le tombeau que le roi de Sicile faisait construire. Il est très élégant et élevé de marbre blanc. Au-dessus du tombeau on peut voir les figures de trois chevaliers, chacun armé d'une épée et d'une lance. À l'intérieur du tombeau on aperçoit des figures sculptées du roi et de la reine, tous les deux couronnés d'un diadème d'or et de pierres précieuses.

Après avoir reçu un sauf-conduit du roi René le 11 mai, Leo de Rozmítal et ses compagnons partirent pour Orléans où ils furent reçus par la duchesse dudit lieu.

*Le récit de Tetzal à partir de Nantes<sup>14</sup> :*

<p>Von dannen ritt wir auss zum kunig von Cecyllya. Den funden wir gar in einer hübschen stat, heisst Symell, und der kunig was her aussen auf ein halbe meil wegs in einem wald auf einem luthaus, das on massen kostlich erbauen und schon was, und alles das mein herr an den selben kunig begert, was er willig.</p>	<p>D'ici nous chevauchâmes auprès du roi de Sicile. Nous le trouvâmes dans une jolie ville qui s'appelle Symell [Saumur] et le roi était à une demi lieue de la ville en forêt, dans un beau manoir construit de façon superbement magnifique. Et le roi acquiesça à tout ce que mon seigneur lui demanda.</p>
--	--

*Louis XI of France in the Year of Grace 1464* : From a Contemporary Manuscript, Literally Translated from the Original Slavonic von Jaroslav, Albert Henry Wratislaw, London 1871, p. 22-24.

<sup>12</sup> Macek, *op. cit.*, p. 33, 44 et 59.

<sup>13</sup> Macek, *op. cit.*, p. 32-33. Voir aussi : D. Péricard-Méa, *Leo von Rozmítal, böhmischer Pilger und Botschafter (1465-1467) im werdenden Europa*, dans *Wallfahrten in der europäischen Kultur*, Wallfahrten in der europäischen Kultur. Pilgrimage in European Culture, E. Dolezalová, M. Holubová e. a. (Europäische Wallfahrtsstudien t. 1), Frankfurt a. M., Berlin, e. a. 2006, p. 109-117.

<sup>14</sup> Schmeller, *op. cit.*, p. 161-163.

in urbe est, comitissa quaedam aedificari curavit, annis ex eo tempore, quo nos ibi fuimus, mille trecentis retro numeratis. In ea arce viginti duae turres magnae, omnes in eandem formam erectae, visuntur. Hac arce validior et munitior nulla hactenus a me visa est. In ea Dominus et nos omnes benigne et honorifice tractati fuimus.

Ibi nobis diversi generis volucres aliae atque aliae monstrabantur. Caveas pulchriores nunquam conspexi, quarum aliquot erant eximia amplitudine in modum aedium fabricatae. Eae omnes erant avibus refertae, quarum aliquibus nomina ignorantur. Leones quoque tres, duo strutiones, leopardi duo capraeque Saracenicae, ex remotissimis orbis provinciis allatae, nobis ibi monstrabantur, quales numquam antea videram. Postea ducti sumus in monasterium sancti Mauritii. Ibi nobis ostendebatur sepulchrum, quod sibi rex Siciliae extrui curavit, admodum eleganter ex candido marmore excisum. Iuxta sepulchrum tres milites, singuli gladio et hasta armati, efficti visuntur. Intra sepulchrum autem regis et reginae simulachra, utrumque diademate aureo gemmis exornato redimitur, excisa spectantur. In eius aula octiduum commorati sumus.

#### LITERAE RENATI SICILIAE REGIS

Renatus Dei gratia Iherusalem et Siciliae Rex, Ducatum Andegaviae et Barri Dux Comitatumque Provinciae et Forlaquerii ac Pedemontis Comes, Universis et singulis, Regibus, fratribus nostris charissimis, salutem et prosperorum ad vota successuum incrementa, Ducibus autem, Marchionibus, Comitibus caeterisque Princibus, amicis nostris, charitatis fomentum et benevolentiam effectivam, Baronibus vero, Militibus, Senescallis, Conestabulariis, Scutiferis, Militibus, Mareschallis, Capitaneis, Admiraldis, Baillivis, Communitatibus, Ancianis, Praepositis, pontium, portuum, districtuum et locorum custodibus, navium, trirremium ac aliarum maritimarum fustium armorumque gentium capitaneis et guerrarum aliis tam in terra, quam in mari frequentantium gubernatoribus provinciarumque praesidibus, rectoribus eorumque et cuiuslibet eorum loca tenentibus et substitutis, villarum, civitatum, castrorum et locorum et fortalliciorum officariis, subditis quibuslibet amicis, consanguineis, confederatis, adhaerentibus devotisque, benevolis nostris, ubicunque constitutis, cuiuscunque gradus, status et conditionis existant, ad quos nostrae patentes literae pervenerint, gratiam et bonam voluntatem. Sane adiens provinciam nostram Magnificus et Strenuus Leo de Rozmital, Dominus de Blatna et de Frimpergk de regno Bohemiae, nobis exposuit, qualiter motus salutari devotione ac peregrinationis affectu, optamine quoque mundi partes aliquas ad sui memoriam et solatium permeandi, adeo quod sui itinere provinciarum, regionum, et quoad poterit, orbis locorum mores, virtutes et gentium nationum sui intellectus scrutamine gesta vestigia ad bonitatis et virtutum fomenta valeat adipisci, postulans nostros per hos apices ubilibet commendari, Nos autem advertentes nobiles et proceres ad virtutum semitas inclinos fore, a cunctis potentibus oportuni favoris praesidio committendos, suis igitur praeaffatis iustis petitionibus aures benevolae exhibentes, tum respectu suae prosapiae generosae tumque suarum exigenti experimento virtutum ac nobilitate animi venustisque moribus et genere decoratum, cupientes ipsum quoquunque perrexerit amabiliter recipi et tractari iterque suum illi fore liberum et expeditum ubique, qua transiturus sit, Vos serenissimos Reges, fratres nostros, affectuose precamur, Duces vero, Marchiones, Comites aliosque Principes rogitamus caeterosque omnes alios et singulos praelibatos requirentes amabiliter perhortamur, nostris tamen vasallis, servitoribus, stipendiariis et subiectis praecipiendo mandamus : Quatenus praefatum Leonem, cum penes vos seu vestrum alique se duxerit conferendum, habito ad suas strenuitatem proceritatemque respectu et animum virtuosum nostrive contemplatione favorabiliter habere et velitis suscipere commendatum nec non et ipsum cum quadraginta personis nobilibus aliisque familiaribus suis et de comitiva sua, tam equestribus quam pedestribus, vel infra et cum eorum equis, bonis, auro, argento, valisiis, bulgiis, fardellis, rebus et bonis quibusvis eorum, in et per regna, provincias quoque, patrias, ditiones, iurisdictiones, civitates, districtus, passus et loca tam vestra quam nostra et alia, etiam vobis credita et commissa, civitates, loca, passus aut illac eundo, morando, dietando, pernuctando, redeundo transiverit cum dictis suis quadraginta personis, proceribus et nobilibus aliisque familiaribus suis et comitiva, totiens, quotiens sibi placuerit, abire et redire permittere velitis, salvos, pacificos atque tutos absque corporum rerumque suarum quarumlibet laesione, quacunque die et nocte, in terra, mari et in fluminibus, in via et extra viam, prout eis melius et commodius expedire videbitur, impedimento omni cessante et remota qualibet solutione dacia, passagii, gabellae, bulatarum, fundinavis et aliorum quorumcunque iurium et exactionum vectigalium seu tributorum et quolibet alio impedimento, provideatisque eis, si opus fuerit, de securo et salvo conducto, guidis, vicualibus et aliis rebus eis necessariis sibi faciat per alios, quorum interest et interesse poterit, provideri, quibus tutius ipse Dominus Leo de Rosmital cum hominibus supradictis iter suum prosequi possit et valeat cum salute habeatisque eum cunctis in suis negociis nostro intuitu maxime commendatum. Quicquid enim commodi et favoris sibi et suis praelibatis hominibus commendatione nostris presentibus et intuitu feceritis, id ipsum nobis fore gratissimum et ad complacentiam reputabimus singularem. Vos vero, nostri officiales, subditi fideles et obediens, de vestrae obedientiae promptitudine habebimus merito commendatos. In quorum praedictorum testimonium has nostras patentes literas sibi scribi iussimus et fieri per unum tantum annum et non ultra efficaciter valituras a die Datae presentium in antea numerando. Post quarum



inspectionem singulis vicibus illas restitui volumus praesentanti. Datum apud locum nostrum de Saletto prope villam nostram Salmuri undecimo mensis Maii, Anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo sexto.

Per Regem ore proprio

Fardeau manu propria

faite. Ces fêtes chevaleresques, nommées « pas d'armes » ou « emprises », qui se tenaient aussi en Flandre, en Bourgogne, dans l'Empire, à Paris sous la domination anglaise, à Tours, lorsque Charles VII y séjournait, René les renouvela, en 1446, à Sazilly, près de Chinon<sup>123</sup>, sous le nom de *L'Emprise de la Gueule du Dragon*, puis à Launay avec *Le Pas du Perron* et à Saumur avec *Le Pas de la Joyeuse Garde*. En 1449, c'est en Provence, à Tarascon, que René donna un nouveau tournoi, dont Louis de Beauvau fit le récit dans *Le Pas de la Bergère*<sup>124</sup>. Le tournoi de Saumur dont le nom se réfère au *Lancelot en prose* connut une assez large renommée. Il a été décrit par un témoin anonyme<sup>125</sup> et trouve un écho dans le huitain CXXXIX du *Testament* de François Villon : ce dernier évoque le prévôt de Paris, Robert d'Estouteville, qui s'y distingua et ainsi séduisit la dame qui devint son épouse :

Car au pas conquister l'ala  
Que tint Regnier, roy de Cecille<sup>126</sup>

Parmi les quatre juges de ce Pas de Saumur, René avait désigné Antoine de La Sale qui avait été le précepteur, en Italie, de son fils aîné, Jean de Calabre, et qui avait déjà dédié, en 1442, à son élève et à sa jeune épouse, Marie de Bourbon, son livre, *La Salade*<sup>127</sup>. Consacré au bon gouvernement des princes, cet ouvrage, qui constituait aussi un manuel d'histoire dynastique, comportait déjà des développements techniques sur les batailles et tournois. Or l'expérience d'Antoine de la Sale lui permit, en 1459, de composer un traité intitulé *Des Anciens Tournois et faits d'armes*.

Mais c'est peut-être avant lui, dès 1445-1450, que René a composé son *Traictié de la forme et devis d'un tournoy* pour retracer le rituel et les codes de ces fêtes, à moins que le manuscrit illustré par Barthélemy d'Eyck<sup>128</sup> qui daterait plutôt de 1460 ne soit l'original. L'étude de François Avril établit, en effet, que les dessins du *Traité* sont de la main du maître du *Cœur*, c'est-à-dire Barthélemy d'Eyck, mais le lien avec le texte est si étroit qu'on a longtemps cru qu'ils étaient de la main même de René (c'est encore la thèse d'Otto Pächt)<sup>129</sup>. Ces illustrations, qui consistent en dessins à l'encre, rehaussés de couleurs, revêtent parfois, comme le texte, un caractère assez technique (pour les pièces d'armement, la disposition des lices, par exemple). Mais, si René se fonde sur la réalité, ce n'est pas un tournoi précis qu'il présente, comme Louis de Beauvau lorsqu'il décrit le *Pas de la Bergère* de Tarascon ou le témoin anonyme qui relate le *Pas de la Joyeuse Garde* de Saumur. La description que nous propose le *Traité* se nourrit à la fois de l'expérience acquise par René dans les différents tournois qu'il a organisés ou auxquels il a participé et de sa connaissance des usages de divers pays (Allemagne, Brabant, Flandre). De cet ensemble, il fait une synthèse et dédie son *Traité* à son frère Charles du Maine.

<sup>123</sup> Sur la rive gauche (ou sud) de la Vienne, entre l'Ile Bouchard et Chinon.

<sup>124</sup> Un poème de 89 douzains de décasyllabes.

<sup>125</sup> Ms. F. XIV 4 de Saint-Pétersbourg (ms. illustré de 89 dessins aquarellés).

<sup>126</sup> Ed. Jean Dufournet, Paris, GF-Flammarion, 1992, v. 1374-75 ; trad. (J. Dufournet) : « Car il alla la conquérir au pas d'armes que tint René, roi de Sicile ». Dans les deux vers qui suivent (« Ou si bien fist et peu parla / Qu'onques Hector fist ne Troïlle »), Villon, en comparant le prévôt à « Troïlle », fait allusion au *Roman de Troïlle et Criséida*, adapté du *Filostrato* de Boccace par le sénéchal Louis de Beauvau pour René : comme Troïle, fils de Priam, le prévôt, par discrétion, ne déclara pas sa flamme, préférant séduire sa dame par ses exploits chevaleresques. Villon dédie à ce prévôt la ballade qui suit ce huitain, en l'honneur de sa dame, Ambroïse de Loré (d'après l'acrostiche formé par les vers de la ballade). Voir éd. cit., notes sur v. 1374 et 1377.

<sup>127</sup> D'après le nom du casque ainsi appelé. Cet ouvrage reprend également trois textes à un ms. (Chantilly 924) offert à Agnès de Bourgogne : *Le Paradis de la reine Sibylle*, un récit d'une *Excursion aux îles Lipari* et une géographie du monde (les trois parties du monde, le Paradis terrestre et les Enfers).

<sup>128</sup> Ms. français 2695 de la BnF. L'auteur des illustrations est souvent appelé « maître du *Cœur* », par référence aux miniatures du *Livre du Cœur d'Amour épris* (ms. 2597 de Vienne), ou « maître du roi René ».

<sup>129</sup> Voir l'introduction de François Avril, *Le Livre des Tournois du Roi René*, Bibliothèque nationale, Paris, Herscher, 1986, réimp. 2003.

Ce tournoi fictif que René imagine se déroule entre le duc de Bretagne, l'appelant (celui qui prend l'initiative du tournoi), et le duc de Bourbon, le défendant (celui qui relève le défi). Il ne s'agit pas de joutes, qui sont des combats singuliers, mais de combats collectifs ou « bouhours », à armes « courtoises » (dont la pointe est émoussée), en champ clos. Le « pas » désigne un passage qu'un parti défend et dont l'autre essaie de se rendre maître. L'enjeu de l'« emprise » peut être un bouclier, une pierre ou « perron » (*Le Pas du Perron* à Launay). Le nom du pas d'armes peut indiquer une thématique qui se réfère à la prouesse, au merveilleux (*l'Emprise de la Gueule du Dragon* à Sazilly), à la pastourelle (*le Pas de la Bergère* à Tarascon) ou à l'univers arthurien (*La Joyeuse Garde* à Saumur). Le *Traité* présente les règles et le protocole de cette véritable représentation théâtrale. Il définit le rôle des juges-diseurs, du roi d'armes, des hérauts ; il décrit l'équipement des chevaliers, les lices et, jour après jour, tout le déroulement de cette fête : l'entrée des deux seigneurs et de leur suite, celle des juges, l'exposition des armoiries, les serments, le combat. Celui-ci a lieu en présence des dames dans leurs plus riches atours, et ce sont elles qui remettent les prix : joyaux, étoffes, pièces d'armure<sup>130</sup>. C'est dans ce même esprit aristocratique, chevaleresque et courtois, que René créa l'ordre de Saint-Maurice en 1447, vite dénommé l'ordre du Croissant à cause de sa devise « Los en croissant » [Louange allant croissant].

La vie de cour donne aussi l'occasion de s'adonner à la poésie. Or, de l'œuvre lyrique qu'on a pu attribuer à René, il ne semble être l'auteur avec certitude que de cinq rondeaux. Ce sont ceux qui, signés « Cecile » ou « Secile » pour « Sicile », figurent dans l'album de Charles d'Orléans, auquel il les a adressés entre 1444 et 1460, les rondeaux V, X, XI, XIII et XV de l'édition de Pierre Champion<sup>131</sup>. René partageait, en effet, avec son cousin et voisin de Blois, le duc Charles d'Orléans, l'amour de la poésie et le goût de la vie de cour. Le premier de ces rondeaux fut composé, peut-être en 1444, à l'occasion de la Saint-Valentin (que Charles d'Orléans aurait pris l'habitude, pendant sa longue captivité en Angleterre, de célébrer le 1<sup>er</sup> mai). René, dans ce poème, s'engage à rester fidèle une année à la Valentine qu'il s'est choisie, mais en préservant les prérogatives de son épouse, Isabelle de Lorraine :

Aprez une seule exceptee,  
Je vous serviray ceste annee,  
Ma douce Valentine gente,  
Puisqu'Amours veult que m'y consente<sup>132</sup>,  
Et que telle est ma destinee (V, 1-5)

Et s'il lui arrive de se plaindre d'Amour, il ne semble guère croire à la gravité des peines de Charles d'Orléans ou du moins lui paraissent-elles moindres que les maux qui l'accablent lui-même :

Se vous estiez comme moy,  
Las ! Vous vous devriez bien plaindre,  
Car de tous mes maulx le meindre  
Est plus grant que votre ennoy<sup>133</sup> (XI, 1-4)

René, même s'il est touché lui aussi par la mélancolie, ne va peut-être pas jusqu'à partager l'amertume de Charles d'Orléans, qui le conduit au *nonchaloir*, à la résignation et à l'ennui. La plainte de René a-t-elle quelque rapport avec l'expérience douloureuse qui clôt la

<sup>130</sup> Sur ces tournois, voir Jean Favier, *Le roi René*, Paris, Fayard, 2008, p. 139-170.

<sup>131</sup> Charles d'Orléans enrichit cet album, à partir de 1444, de poèmes qu'il compose lui-même, mais aussi de pièces des poètes qui l'entourent ou lui rendent visite. Charles d'Orléans, *Poésies*, t. 2, *Rondeaux*, Paris, Champion, 1971.

<sup>132</sup> *Se consentir* : « accepter, consentir » ; *que [je] m'y consente* signifie donc : « que j'y consente ».

<sup>133</sup> *Ennoy* ou *ennuy* : peine, chagrin.

pastorale *Regnault et Jehanneton* qu'on lui a attribuée, à tort pense-t-on aujourd'hui, mais qui fut sans aucun doute composée dans son entourage ? En effet, l'image à peine entrevue de l'unité amoureuse dans le couple des bergers et celui des tourterelles s'y défait et s'efface<sup>134</sup>. Pourtant René, veuf en 1453, n'éprouva-t-il pas « un amour de loin » tel que l'évoque Regnault, lorsque la même année en Italie, Guy de Laval l'entretint de sa fille, Jeanne, qui avait tout juste vingt ans ?

Qu'ainçois que jamais nullement  
Je vous visse, si chèrement  
Vous aimais, et parfaitement,  
Voire trestant  
Que mon cœur dès lors tout battant  
Vous donnai [.....]

Regnault / René s'éprend aussitôt de Jehanneton / Jeanne (de Laval) avant même de l'avoir vue, sur le simple propos qu'on aurait tenu à son sujet<sup>135</sup>. Et le 10 septembre 1454, le mariage de René et de Jeanne de Laval était célébré par l'évêque d'Angers Jean de Beauvau.

Peu après, René composa deux autres œuvres, à la fois en vers et en prose. Ce genre, dénommé « prosimètre » par Paul Zumthor, consiste ici en une alternance de la prose dans le récit et les descriptions et des vers dans le discours direct et les inscriptions<sup>136</sup>. Ces deux œuvres forment ce qu'on a appelé « un diptyque du cœur »<sup>137</sup> : ce sont le *Mortifiement de vaine plaisance* et le *Livre du Cœur d'Amours espris*. Leur point commun, c'est le recours au procédé de l'allégorie. La première, le *Mortifiement*, achevée en 1455 et dédiée à l'archevêque de Tours Jean Bernard, est une œuvre austère qui retrace une conversion liée aux épreuves de sa vie et aux changements récents : les revers politiques et militaires, notamment l'impossibilité de recouvrer son royaume de Naples, la mort, en 1453, d'Isabelle, sa première épouse, qui avait sauvé ce qu'elle pouvait en Lorraine et à Naples pendant sa captivité, peut-être même la simplicité de sa nouvelle épouse, Jeanne de Laval, tout cela incite le poète à se détourner de la vanité des biens terrestres pour songer à son salut et à l'amour divin. Mais il invite aussi son lecteur à emprunter cette voie ascétique ; son ouvrage manifeste, en effet, une intention didactique : il s'adresse aux « simples gens laiz [laïcs] » en un « langaige commun », dans l'intention de « plus esmouvoir les lisans a bien faire et parfaitement sur toute riens amer nostre vray redempteur »<sup>138</sup>.

Outre l'allégorie, René se sert de paraboles, de comparaisons empruntées à la vie quotidienne et montre ainsi concrètement les choses : la route dont il ne faut pas dévier, l'échelle qu'il faut monter sans sauter un barreau, le pont de bois en mauvais état que doit franchir une pauvre femme, chargée d'un sac de blé, pour se rendre au moulin... Chaque détail a un sens spirituel : par exemple, dans la dernière parabole citée, le sac de blé représente le mérite, le pont la conscience, les planches les pensées humaines, le pied de la pauvre femme représente son intention, la rivière la colère de Dieu et le moulin « la gloire de paradis ». De même que la femme ne doit faire porter le poids de son corps sur le pied qui

<sup>134</sup> Sur ce sujet, voir Joël Blanchard, « Pastorale et courtoisie : *Regnault et Jehanneton*, le discours et ses limites », dans *La Littérature angevine médiévale*, Université d'Angers (Actes du colloque du 22 mars 1980), Maulévrier, Hérault Imprimerie Edition, 1981, p. 199-209.

<sup>135</sup> Voir Jean Favier, *op. cit.*, p. 220-221, qui cite ces vers. Nous traduisons : « Car avant même qu'un jour je vous visse, je vous aimais avec tant d'affection, si parfaitement, vraiment à un tel point que je vous donnai mon cœur tout aussitôt ».

<sup>136</sup> Cette répartition est moins stricte ou systématique dans le *Mortifiement de vaine plaisance*.

<sup>137</sup> *Dictionnaire des Lettres françaises, Le Moyen Age*, Paris, Fayard, 1964, éd. revue Le Livre de Poche, 1992, art. « René d'Anjou ».

<sup>138</sup> Prologue du *Mortifiement*, ms. A (New York, Pierpont Morgan Library, ms. 705). Nous traduisons : « inciter les lecteurs à bien se comporter et à parfaitement aimer, par dessus tout, notre vrai rédempteur ».

avance, de planche en planche, que si le pont ne « crie » pas, de même on doit mettre à l'épreuve chaque pensée et maintenir ou corriger son intention, selon l'accord ou la protestation de sa conscience. Le texte nous propose donc souvent de véritables petits récits qui inspireront les enlumineurs de neuf des douze manuscrits de cette œuvre (mss. de New-York, Berlin, Chantilly, Tournai, Bruxelles, Paris (ms. fr. 19039), Cambridge, Coligny (Genève), Metz).

Si René ne se fonde pas explicitement sur des autorités théologiques ou philosophiques, le *Mortifiement* participe d'un courant spirituel qui remonte à saint Bernard et aux premiers cisterciens en accordant dans la foi une place centrale à la Passion du Christ, il subit aussi l'influence du mysticisme d'Hugues de Saint-Victor<sup>139</sup> (XII<sup>e</sup> s.). La démarche n'est pas étrangère non plus à la voie de conversion qui apparaît au XIV<sup>e</sup> siècle dans les pèlerinages allégoriques de Guillaume de Digulleville, le *Pèlerinage de l'âme* et le *Pèlerinage de vie humaine*, qu'un clerc angevin mettra en prose pour Jeanne de Laval en 1464. Mais le *Mortifiement* relève également de la sensibilité religieuse de son temps, c'est-à-dire de la fin du Moyen Age, marquée par un certain dolorisme (il suffit de voir la place accordée aux instruments de la Passion), par la dévotion au Sacré-Cœur, avant que le culte n'en soit officiellement institué, par l'importance, enfin, donnée à l'effort personnel, comme c'est le cas dans l'*Imitation de Jésus-Christ* de Thomas à Kempis, principal texte de la *Devotio moderna*.

Dans cet ouvrage, c'est l'Âme « ce répondant allégorique du moi », selon l'expression d'Italo Siciliano<sup>140</sup>, qui est personnifiée. Elle se reconnaît coupable de n'avoir pas résisté à son cœur qui l'entraînait vers les vanités du monde et s'adresse à lui, repentante. Soutenue par Crainte de Dieu, qui lui enseigne la connaissance de soi, et par Contrition, elle veut purifier son cœur pour s'unir à Dieu et recevoir l'amour que lui seul peut donner. Aussi l'Âme le leur confie-t-elle. Ce cœur, c'est aussi l'organe, tel qu'il est perçu selon la tradition médicale de son temps, nourrie de la science d'Hippocrate, Galien et Avicenne. Or pour le purifier, il faut le purger de son sang vicié, autrement dit de ses fautes, des passions qui sont entrées en lui par les cinq sens. Il doit être porté jusqu'à un Calvaire, où les trois vertus théologiques, Foi, Espérance et Amour le crucifient étendu à terre (en signe d'humilité), tandis que Grâce divine le transperce de sa lance. Uni ainsi à la passion du Christ, le cœur acquiert la « vraie vie » et peut être rendu à l'Âme.

Le second volet du diptyque, *Le Livre du Cœur d'Amours espris*, est composé deux ans plus tard, en 1457. Cette œuvre est plus connue que le *Mortifiement*, mais elle doit aussi une bonne part de sa notoriété à la qualité des enluminures commandées pour trois des sept manuscrits conservés (Paris BnF, mss fr. 24399, P, et 1509, P2 ; Vienne<sup>141</sup>). Elle reprend des procédés et structures de deux grands textes du Moyen Age : le *Roman de la Rose* et *La Queste del Saint Graal*. Comme le *Roman de la Rose*, le *Livre du Cœur d'Amour épris* recourt à l'allégorie et, cette fois, c'est le cœur qui est personnifié, sous la figure d'un chevalier, et qui occupe la première place. Mais les autres allégories sont nombreuses : le Cœur, accompagné de son fidèle écuyer Désir, part, à la manière d'un « chevalier errant », à la recherche de Douce Merci, sa dame, que Danger<sup>142</sup> a emprisonnée dans son château de

<sup>139</sup> *Six Opuscules spirituels* où il analyse, par exemple les progrès de l'âme vers la contemplation (pénétrée d'amour et identifiée à la sagesse) et surtout le *De arrha animæ* (« Du Gage des divines fiançailles »).

<sup>140</sup> François Villon et les thèmes poétiques du Moyen Age, Paris, Nizet, 1971, p. 165-166, n. 1, cité par Venceslas Bubenicek, « Le *Mortifiement de vaine plaisance* de René d'Anjou, Littérature et spiritualité », dans *La Littérature angevine médiévale*, Université d'Angers (Actes du colloque du 22 mars 1980), Maulévrier, Hérault Imprimerie Edition, 1981, p. 188, n. 47.

<sup>141</sup> P comporte 70 miniatures, P2 24 et Vienne 16.

<sup>142</sup> Danger personnifie le refus de la Dame de céder à celui qui la prie d'amour.

Rébellion. Sur son chemin se présentent diverses épreuves : la tempête à la fontaine de Fortune, des combats, qui rappellent les « pas d'armes », contre les chevaliers Souci et Courroux, la captivité au Tertre sans Liesse. Encouragé par dame Espérance, le Cœur et son compagnon Désir, rejoints par Largesse, parviennent à l'île du dieu d'Amour. Ils y visitent l'hôpital des amoureux malades et le cimetière des amants célèbres, orné de leurs blasons. Le Cœur finit par obtenir un baiser de Merci, mais il ne peut la conduire jusqu'au château de Plaisance, la résidence du dieu d'Amour, car il est blessé par Danger qui lui a tendu une embuscade. Merci est à nouveau prisonnière et le Cœur va passer le reste de sa vie à l'hôpital d'Amour.

Cette matière allégorique fait penser à d'autres poètes : Alain Chartier, l'auteur de *La Belle Dame sans merci* (1424), que René a peut-être rencontré en 1428 à Nancy, ou le poète flamand Achille Caulier dont l'*Hôpital d'amour*, composé avant 1441, connut une grande célébrité et a sans doute inspiré René pour la visite de son héros, le Cœur, et de ses compagnons à l'hôpital d'Amour, sous la conduite de Courtoisie et Pitié (v. 1145-1206)<sup>143</sup>. Mais surtout, comme dans le *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris ou dans le *Pèlerinage de vie humaine* de Guillaume de Digulleville<sup>144</sup>, cette aventure allégorique que raconte le narrateur, nommé « l'acteur » dans les rubriques<sup>145</sup>, est un songe au cours duquel il lui semble qu'Amour lui a retiré le cœur de la poitrine :

La nuyt que j'ay dit : tant confus  
 Me vy que pres de mourir fus,  
 Car moictié lors par fantasie,  
 Moictié dormant en resverie,  
 Ou que fust vision ou songe,  
 Advis m'estoit, et sans mensonge,  
 Qu'Amours hors du corps mon cuer mist (v. 35-41)

Ainsi s'opère un dédoublement qui va jusqu'à faire du Cœur un personnage autonome, puisque le narrateur ne dit plus, dès lors, « mon cœur » mais « le Cœur ». Celui-ci passe au premier plan du récit et ce sont ses aventures qui sont rapportées par le narrateur, mais avec une certaine distance, comme le montrent certains de ses commentaires désabusés ou teintés d'humour, révélant une expérience et une sagesse plus importantes que celles du héros, à la manière d'un mémorialiste âgé qui raconte les aventures du jeune homme qu'il fut. Il est rare que le narrateur oublie cette distance entre le Cœur et lui et emploie, comme par inadvertance, le pronom de la première personne :

Mais bien *me* souvient que celui pennier devant dit estoit plain et comble de petites fusees et escheveaulx de soye de plusieurs couleurs et de petites forcettes et poinçons et battoirs rons [...]. Lesquielz ne pouoit pas *ledit Cueur* tous choisir de veue a sa voulenté<sup>146</sup> (CXXXII, 56-62).

<sup>143</sup> Pour les citations du *Livre du Cœur d'Amour épris*, nous nous référons à l'édition de Florence Bouchet, Paris, Le Livre de Poche, 1980, coll. « Lettres Gothiques ».

<sup>144</sup> On pourrait aussi penser au *Débat du Cueur et de l'Ueil* de Michault Taillevent (1444) : la dispute entre le Cœur et l'Ueil est, en effet, insérée dans un songe.

<sup>145</sup> Les rubriques (qui sont, par définition, des indications à l'encre rouge dans les mss) jouent ici le rôle de titres-annonces ou, pour ainsi dire, de didascalies. Elles désignent le personnage qui va parler, y compris le narrateur qu'elles nomment « Acteur ». Cette même dénomination de l'« Acteur » apparaît aussi dans le *Mortifiement*.

<sup>146</sup> Nous traduisons : « Mais *je me* souviens bien que ce panier était rempli de petits fuseaux et d'écheveaux de soie de nombreuses couleurs et de petits ciseaux, de poinçons, de battoirs ronds [...]. *Le Cœur* ne pouvait pas tous les distinguer nettement comme il aurait voulu ». C'est nous qui mettons en italique les pronoms de 1<sup>ère</sup> personne et l'expression *Ledit Cueur* / « *Le Cœur* » pour souligner cette hésitation entre le « je » du narrateur et le personnage du Cœur.



Autre rapprochement avec le *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris, la fin douloureuse, qui marque un échec de la quête amoureuse. Comme Amant, le Cœur n'a obtenu qu'un baiser de la dame. Et l'embuscade de Danger le conduit, au terme d'une route jalonnée d'obstacles, à une grave blessure et à la nouvelle captivité de Merci. Il ne lui reste qu'à passer le reste de ses jours dans les dévotions :

Lors dist et pria a dame Pitié que puisque sa dame estoit de rechief es mains de Dangier, que pour Dieu le menast a l'ospital d'Amours, car la vouloit finer le remenant de ses jours en prières et oraisons<sup>147</sup>. (CLXII, l. 84-87)

Peut-être est-ce l'occasion de retrouver la voie de conversion du *Mortifiement*. Mais le narrateur s'éveille alors en sursaut de son rêve. Il comprend que les tribulations qu'il a connues en songe sont l'expression allégorique du mal d'amour et que ce mal est universel :

Quë on excuse ma folie,  
Car le mal d'amours si est tieulx<sup>148</sup>  
Qu'il n'espargne jeune ni vieulx,  
Lequel fait mainteffois souvent  
Songier dormant et en veillant (2513-2517).

Le *Livre* a ainsi retracé l'évolution du Cœur de l'enthousiasme à la désillusion, mais une désillusion tempérée par l'humour, car, au moment de son réveil, craignant qu'Amour n'ait emporté son cœur, dont il ne sent plus les battements, le narrateur appelle un chambellan qui le rassure : aucune plaie n'apparaît à son côté.

Cependant le modèle allégorique et courtois a ses limites. Le Cœur apparaît parfois bien naïf et les personnages qui l'aident ou s'opposent à lui manifestent une certaine ambiguïté : ainsi Pitié, la prieure de l'hôpital d'Amour, tient des propos assez cyniques sur les promesses amoureuses :

[Promesse] sert bien a peu de coust (v. 1739)  
Riens donner et assez promectre  
Ne peut gueres apouvir son maistre ! (v. 1741-42)

Il est manifeste, comme le note Florence Bouchet, « que les bons sentiments ne suffisent pas pour réussir en amour, et qu'il s'y mêle une part de tromperie, de manipulation »<sup>149</sup>. Les tapisseries de la chambre de Vénus (v. 2259-98) montrent bien tous les pièges de l'amour et Roger Bon Temps, qui est une figure épicurienne, a préféré, en voyant les « simples cuers ainsi prendre / Et mal baillir, par leurs tresgrans folies » (v. 2289-90)<sup>150</sup>, *retraire* ou reprendre le sien. Les portraits des personnages allégoriques sont plus nuancés que dans l'œuvre de Guillaume de Lorris et connaissent même une certaine dégradation : Oiseuse est toujours « une dame tresbelle, jeune, gente de corps, d'abit tresriche », mais elle est devenue « ung bien peu nonchalante » (CXXXIII, 29-33), et Courtoisie, dont le héros du *Roman de la Rose* disait : « Je ne sai fame plus plesant » (v. 1242)<sup>151</sup>, est devenue une vieille dame simplement vêtue d'habits religieux (LXXX, 23). Cette évolution des allégories permet de traduire une psychologie plus complexe.

<sup>147</sup> Nous traduisons : « Alors il dit à Dame Pitié, en la priant, au nom de Dieu, puisque sa dame était à nouveau aux mains de Danger, de le mener à l'hôpital d'Amour, car il voulait finir là-bas le restant de ses jours en prières et oraisons. »

<sup>148</sup> *Tieulx* : « tel ».

<sup>149</sup> *Op. cit.*, introduction, p. 28.

<sup>150</sup> Trad. (F. Bouchet) : « les cœurs naïfs se faire prendre / Et maltraiter à cause de leurs très grandes folies ».

<sup>151</sup> Ed. Jean Dufournet, Paris, GF-Flammarion, 1999.

L'autre modèle littéraire auquel se réfère René, c'est *La Queste del Saint Graal*. Mais le parcours du héros n'a pas ici un but spirituel. Certes le château de Plaisance « mieulx sembloit chose celestielle ou espirituelle que terrienne » (CXXVIII, 16-17) : lorsqu'il est frappé par les rayons du soleil, il en émane une lumière qui éblouit tant le Cœur et ses compagnons qu'ils s'évanouissent. Cependant, ce n'est pas le château de Corbénic où apparaît le Graal, et ce que cherche à obtenir le Cœur est profane, c'est la « douce Merci » de la Dame, il est vrai que cette dernière est presque aussi inaccessible que le Graal. À *La Queste* René emprunte d'abord le principe même du parcours du héros qui donne sa structure au récit, mais aussi les formules qui mettent en place une instance narrative, appelée « le conte » : « Or dit ly contes tout premierement » (III, 1), « En ceste partie dit ly contes » (VI, 1), « Cy endroit devise ly contes » (XLIV, 1) ou simplement « Or dit ly contes » (V, 1; XVI, 1). Il s'agit aussi parfois d'amples formules de transition que l'on trouve en fin de paragraphe :

Mais atant se taist ores ly contes a parler d'eulx et retourne a parler d'Esperance et Bel Accueil, car grant piece s'en est teuz<sup>152</sup>. (XXI, 26-28)

Mais atant se taist ores ly contes a parler du Cueur et retourne a parler de Renom et de ses compaignons, comme ilz vindrent secourir le Cuer. (XLVII, 26-28)

Dans la *Quête du Graal*, ces formules traditionnelles permettaient d'orienter, de guider le lecteur ou l'auditeur dans l'entrelacement complexe des divers récits de quête ; mais ici, elles ne sont guère justifiées, puisqu'il n'y a qu'une seule quête, celle du Cœur. Le procédé relève donc de l'artifice, comme le choix conventionnel de certains lieux, aventures et situations qui rappellent, par delà la *Quête*, tout l'univers arthurien : ainsi retrouvons-nous au chapitre XII, comme dans *Le Chevalier au lion* de Chrétien de Troyes, la forêt et la lande, puis la fontaine et l'eau versée sur le perron qui déclenche la tempête. Le pin a seulement été remplacé par un tremble. De même, la rivière « forment parfonde et roydement bruyant »<sup>153</sup>, dont l'eau est « laide, noire et trouble » (ch. XV, 17-18), rappelle celle que franchit le Pont de l'épée dans le *Chevalier de la Charrette*, elle aussi « noire et bruiant, roide et espesse, / tant leide [...] et parfonde »<sup>154</sup>. Le roman évoque également des personnages comme Lancelot ou Tristan, mais, dans les inscriptions qui figurent sous leur blason, lors de la visite du cimetière d'Amour, le souvenir de leur prouesse s'efface devant leur soumission au dieu d'Amour. Ainsi René fait-il dire à Lancelot :

J'ay en mon temps conduit et mené mainte armee,  
 [.....]  
 Mais le fort dart d'Amours a ma force muee  
 De vaillance a desir, de prouesse a pencee (v. 1365-71)

Et à Tristan :

Je fu a plusieurs pas ou fort on rescroit  
 Mon cry par vaillance qui en moi se trouvoit<sup>155</sup>  
 [.....]  
 Or est venu le temps que le dieu d'Amours m'a  
 En personne adjourné a venir par decza,  
 Comme son prisonnier, lui faire obeïssance. (v. 1377-83)

<sup>152</sup> Nous traduisons : « Mais pour le moment le conte cesse de parler d'eux et revient à Espérance et Bel Accueil, car depuis longtemps il s'est tu à leur sujet. »

<sup>153</sup> Trad. (F. Bouchet) : « fort profonde et tumultueuse ».

<sup>154</sup> Ed. Charles Méla, Paris, Le Livre de Poche, 1992, coll. Lettres Gothiques, v. 3010-13.

<sup>155</sup> Trad. (F. Bouchet) : « J'ai participé à plusieurs pas d'armes où l'on reprenait mon cri de combat à cause de la vaillance qui m'animait ».



Peut-être ces propos reflétaient-ils la propre expérience de René.

Mais l'évolution la plus nette du *Livre du Cœur d'amour épris*, par rapport aux modèles des XII-XIII<sup>e</sup> siècles, est sans doute marquée par la place des observations réalistes, même si certains romans arthuriens ou des romans d'aventure antérieurs en comportaient déjà<sup>156</sup>. La présence du réel, plus systématique, s'accompagne aussi d'un effacement du merveilleux. Certains lieux sont empruntés à la géographie réelle et sont parfois associés à l'expérience de René : le château de Plaisance, par exemple, ressemble à celui de Saumur (CXXIX, 25-27) :

ledit beau chastel estoit de façon telle comme celui de Saumur en Anjou, qui est assis sur la riviere de Loire (CXXIX, 25-27)

Dans le panier suspendu à la voûte du portail se trouve une paire de cisailles « comme celles de quoy on tond les brebiz en Berry »<sup>157</sup> (CXXXII, 29-30) ; les grandes tapisseries de soie du château sont ornées de fils d'or battu à la mode d'Arras (CXXXVII, 43-45). Mais surtout le Cœur et ses compagnons connaissent les épreuves de la soif qui les contraignent à boire l'eau de la fontaine de Fortune, dont ils ne peuvent discerner si elle est « trouble ou clere » (XII, 50-53), de la faim (XVI, 25-27 ; XVIII, 6-11 ; LVIII, 38-43, 57-58 ; LXXXI, 48-57), au point d'accepter le pain de Mélancolie, le plus grossier et difficile à manger qui soit (XIX, 1-XX, 15)<sup>158</sup>. Ils endurent aussi les grandes fatigues (« grans paines et travaux », LXXXI, 52-53), le froid (LVIII, 10-11, 33) et sont soumis à la nécessité de dormir dehors, à la fraîche (LVIII, 32-38). Ils éprouvent même le mal de mer lorsqu'ils se rendent en barque vers l'île du dieu d'Amour : le vent s'est levé, la mer devient grosse et les trois compagnons qui dormaient s'éveillent « estourdiz et presque malades. Si commencerent a changer fort couleur » (LXXIII, 14-24). Peut-être est-ce le souvenir d'une traversée de René entre Marseille et l'Italie. De nombreuses scènes de genre sont ainsi empruntées au réel : après la tempête, la navigation par temps calme (LXXVI, 94-102), d'agréables moments de repos où l'on se rassasie et où l'on boit du bon vin, avant de prendre le temps d'admirer les rochers et la mer à la clarté de la lune (LXXVI, 1-5), les plaisirs de la pêche nocturne (5-12), etc. La description occupe une place importante dans ces scènes et s'accompagne d'un véritable sentiment esthétique, comme pour l'architecture et les richesses du château de Plaisance, les blasons du cimetière d'Amour (LXXXIII, 27-v. 1554), les tapisseries de la salle d'Amour (v. 2101-180) et de la chambre de Vénus (v. 2259-98). L'écriture de René semble rivaliser avec les arts visuels, notamment l'enluminure qu'elle inspire et qui a fait la notoriété de son œuvre.

Si sa sensibilité artistique se manifeste d'abord dans la littérature, comme nous venons de le voir, elle déborde largement ce domaine. Il s'est intéressé à divers arts : peinture, tapisserie, orfèvrerie, sculpture, architecture, sans les pratiquer lui-même, sauf peut-être le dessin ou la peinture. Mais il a surtout donné idées et instructions précises pour les illustrations de son *Traité des tournois* et les miniatures de ses deux œuvres allégoriques. Pour les autres arts, c'est plutôt à un rôle de collectionneur ou de mécène qu'il s'est consacré jusqu'à sa mort, en 1480. Par son mécénat, il restera, selon la formule de Jean Favier, « celui qui a donné de l'éclat sur la Loire à l'Anjou et qui a fait d'Aix et de Tarascon des foyers originaux de civilisation »<sup>159</sup>. Quant à ses propres œuvres littéraires, elles marquent, certes, la fin d'une époque. Son *Traité des tournois* met en scène une fête de la chevalerie et définit ses

<sup>156</sup> L'épisode de la folie d'Yvain dans *Le Chevalier au lion* de Chrétien de Troyes (vers 1180), *Guillaume de Dole* de Jean Renart (premier tiers du XIII<sup>e</sup> s.), *Jehan et Blonde* de Philippe de Rémi (vers 1240), *Richard le Beau* (2<sup>e</sup>me moitié du XIII<sup>e</sup> siècle), *Perceforest* (vers 1340), par exemple.

<sup>157</sup> Ce sont les ciseaux qui ont servi, comme l'apprend Bel Accueil au Cœur, à couper la chevelure de Samson (v. 1897-1905).

<sup>158</sup> Cf. *Le Chevalier au lion* de Chrétien de Troyes (éd. M. Roques, Paris, Champion, 1982, v. 2845-54).

<sup>159</sup> Jean Favier, *op. cit.*, p. 670.

rites et codes au moment où cette élite, qui a été vaincue à Azincourt, va vers sa disparition et cherche donc à affirmer encore son identité. *Le Mortifiement de vaine plaisance* et le *Livre du Cœur d'Amour épris* constituent, eux, les dernières expressions des formes allégoriques, telles qu'elles furent pratiquées au Moyen Age. Mais en même temps le *Mortifiement* s'ouvre aux conceptions nouvelles de la *Dévotion moderne* et, dans le *Livre du Cœur d'amour épris*, René adopte une certaine distance critique, un ton parfois désabusé, qui font évoluer les allégories, et leur aventure, loin de rester abstraite ou théorique, tire aussi sa substance du réel et de l'expérience personnelle.

Gérard Jacquin

Professeur émérite, Université d'Angers

## **BIBLIOGRAPHIE**

l'excessive fiscalité, les rapports avec l'Orient, les rapports commerciaux, la perte de la Sicile (4, 5, 26, 29, 32, 44, 45, 47, 58, 59, 72, 76, 80, 93).

Les premiers travaux d'ensemble sur le règne angevin de G. Vitolo et G. Galasso (voir 42, 99) restent des références fondamentales, même si soulignons-le, la majeure partie des ces études s'appuie sur l'analyse de documents écrits en voie de reconstitution.

Une caractéristique du début des années 90 est la relance des recherches sur la cité de Naples (17, 36, 37, 59, 99, 104) lancée en 1988 par une exposition sur Marseille et les rois de Naples (6). Peu d'espace est alors accordé aux autres cités et régions du sud de l'Italie, dont la Sicile en premier, dans les thèmes abordés jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, mais cela s'améliore par la suite (3, 19, 23, 31, 34, 38, 50, 65, 66, 67, 77, 78, 90, 96, 100, 103, 105). Enfin, de remarquables travaux plus récents misant sur les rapports entre Naples et les campagnes environnantes (38), élargissent l'horizon des recherches. Les sujets tels que l'administration, la chancellerie, la souveraineté politique, la fiscalité, et les institutions continuent d'être les plus fouillés, et ainsi ne cessent d'enrichir et d'affermir les possibilités d'interprétations historiques, même pour ce qui est des périodes post-angevines (16, 22, 30, 48, 51, 52, 53, 54, 102).

Du point de vue de l'histoire de l'art et de l'histoire de l'architecture, les travaux de recherche soulignent les caractères méthodologiques (aussi bien stylistique que typologique) de ces disciplines, notamment en ce qui concerne le Castelnuovo de Naples et les abbayes royales de Realvalle en Campanie, et Santa Maria della Vittoria dans les Abruzzes (2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 21, 25, 26, 28, 35, 41, 42, 70, 74, 75, 81, 83, 88, 89). L'intérêt des historiens pour l'époque angevine et l'augmentation régulière du nombre des publications préludent à l'organisation d'un colloque en 1995 à Rome (55), sur « pouvoir, culture et société dans l'état angevin entre XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle ». Cette intéressante rencontre internationale permet finalement, après des années de travail isolé, de confronter les travaux et de réfléchir ensemble aux perspectives de recherches futures. Le résultat a été certainement positif, et d'autres rencontres thématiques élargies à l'ensemble des territoires européens ayant été sous domination angevine ont été organisées en présence des plus grands chercheurs italiens et étrangers. Citons la rencontre suivante organisée autour du thème de la noblesse des territoires angevins (24). Celle-ci a compté parmi ses différents participants S. Pollastri et G. Vitale, qui ont au cours des années, dédié à l'argument plus d'une publication (79, 97, 98).

Le début du XXI<sup>e</sup> siècle représente un moment important pour les médiévistes italiens : celui de pouvoir enfin rapprocher la période de domination angevine à la longue tradition d'études du Haut Moyen Âge lombard et du règne normano-souabe. L'exposition organisée par le département du Maine-et-Loire (56) en 2001, à laquelle ont pris part notamment les chercheurs tels que F. Aceto, P. Leone de Castris, S. Palmieri, G. Vitolo, A. Filangieri, et S. Romano (pour n'en citer que quelques-uns) a apporté de nouvelles stimulations intellectuelles au débat européen en prenant en considération les travaux d'historiens et d'artistes de l'art et de l'architecture, issus surtout de l'école napolitaine. Les recherches napolitaines en effet se sont révélées de grande importance pour l'avancée du débat : des thèmes comme la justice temporelle (7), les rapports entre formation intellectuelle et culture du clergé (27), les princes angevins (92), l'héritage souabe par la maison d'Anjou (68), ont été abordés lors de journées d'études successives.

À l'échelle internationale, l'école française, toujours très intéressée par la domination angevine en Italie méridionale, compte de sérieuses et intéressantes recherches menées notamment par J-M. Martin, M. Balard, J.P. Boyer, P. Gilli, H. Bresc, tandis qu'en Allemagne J. Goebbels et A. Kiesewetter contribuent au débat en reprenant les études de E.

Sthamer (91) et P. Herde. Dans la sphère anglo-saxonne, C. Bruzelius et S. Kelly se distinguent par leur production : la première en histoire de l'art, la seconde sur le XIV<sup>e</sup> siècle et en particulier sur Robert le Sage.

Pour certains sujets en particulier, citons les travaux de E. Pispisa, I. Mirazita, S. Tramontana et L. Catalioto pour la Sicile (19, 20, 64, 65, 76, 93, 94) ; L. Santoro pour l'architecture militaire en Campanie (88, 89) ; A. Leone pour l'histoire économique et commerciale (60, 61, 62) ; G. Iorio pour les institutions militaires et de chevalerie (48, 49, 50, 51, 52). Certains d'entre eux commencent à être approfondis et le pourront encore : il s'agit notamment de l'histoire des ordres et des religieux (57, 84, 106), et surtout de la culture matérielle, laquelle grâce à la méthode et à la *forma mentis* archéologique, enrichit les approches de certaines thématiques comme celle des châteaux et de la défense du territoire, de la construction ecclésiastique, des dynamiques économiques et monétaires, des organisations urbaines, de l'archéologie du bâti laïque et ecclésiastique. La conviction que la culture matérielle soit une des perspectives les plus prometteuses peut se vérifier en particulier dans les récentes publications des groupes de recherche archéologique dirigés par P. Peduto et F. Redi, des universités de Salerne et de l'Aquila (39, 40, 82, 85, 86, 87, 95).

L'historiographie est progressivement en train de dépasser le jugement négatif traditionnellement porté sur la domination angevine par rapport aux dominations antérieures (en effet, les normands comme les souabes se sont eux aussi révélés capables de comportements oppressifs), et lentement d'outrepasser l'intérêt focalisé sur la cité de Naples, dont les analyses et les interprétations ont pendant trop longtemps été abusivement attribuées à tout le sud de l'Italie.

Au stade actuel de la recherche, seul le règne de Charles 1<sup>er</sup> a fait l'objet de significatives synthèses historiographiques (1, 33), tandis qu'il demeure plus difficile et prématuré d'établir un bilan général de la domination angevine dans son ensemble (49). Le cadre des recherches est cependant suffisamment clair pour laisser présager de futures confrontations et approfondissements afin de mieux appréhender un important chapitre de l'histoire méridionale italienne.

## Bibliographie :

1. ABULAFIA, D., "Charles of Anjou reassessed", *Journal of Medieval History*, XXVI, 2000, p. 93-114.
2. ACETO, F., "Le *Castrum Novi* angevin de Naples", dans CASSANELLI, R., (dir.) *Chantiers Médiévaux*, Paris, 1996, p. 251-268.
3. ANDENNA, G., "Fiscalità e sviluppo socio-economico nell'*Universitas* di Lecce dall'età angioina all'inizio del periodo aragonese", dans VETERE, B., (dir.), *Storia di Lecce dai bizantini agli aragonesi*, Roma-Bari, 1993, p. 197-250.
4. BARBERO, A., "Il mito angioino nella cultura italiana e provenzale tra Duecento e Trecento", *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, LXXIXI, 1981, p. 107-220.
5. BENAITEAU, M., "Il principato Ultra dal 1266 al 1861" dans GALASSO, G. et ROMEO, R. (dir.), *Storia del Mezzogiorno*, vol. V, Roma, 1986, p. 331-386.
6. BONNOT, I., (dir.), *Marseille et ses rois de Naples. La diagonale angevine 1265-1382*, Aix-en-Provence, 1988.
7. BOYER, J.-P., MAILLOUX, A., et VERDON, L., (dir.), *La justice temporelle dans les territoires angevins aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Théories et pratiques*, Rome, 2005 (voir notamment : KELLY, S.,

- “Justice in the Sermons of Robert of Naples”; BOYER, J.-P., “Le droit civil entre *studium* et cour de Naples : Barthélemy de Capoue et son cercle”; CLÉMENT, D., “Juges et diplomates de la cour angevine de Naples”; MARTIN, J.-M., “Les revenus de justice de la première maison d’Anjou dans le royaume de Sicile”; MORELLI, S., “Il personale giudiziario di Carlo I e Carlo II d’Angiò”; BRESC, H., “Les serviteurs d’Austrée : culte de la justice et personnel judiciaire dans la Sicile angevine (1266-1282)”; CUOZZO, E., “I diritti di giustizia dei signori nel Regno di Sicilia-Napoli”; POLLASTRI, S., “Enquête sur les droits de justice de l’aristocratie napolitaine (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) : quelques exemples”; GALASSO, G., “La justice angevine. Une enquête à poursuivre”).
8. BRUZELIUS, C., “*Ad modum Franciae*: Charles of Anjou and Gothic Architecture in the Kingdom of Sicily, *Journal of Society of Achitectural Historians*, L, 1991, p. 402-430.
  9. BRUZELIUS, C., “Charles of Anjou and the architecture of the French in Italy: Some Issues Pertaining to the Labor Force”, dans SEIDEL, M., (dir.), *L’Europa e l’arte italiana: per i cento anni dalla fondazione del Kunsthistorisches Institut in Florenz*, Venezia, 2000, p. 95-107.
  10. BRUZELIUS, C., “Charles of Anjou and the French National Style in Italy”, dans KNAAK, A., (dir.), *Kunst im Reich Kaiser Friedrichs II von Hohenstaufen*, Munchen-Berlin, 1997, p. 146-153.
  11. BRUZELIUS, C., “Il coro di San Lorenzo Maggiore e la ricezione dell’arte gotica”, dans BAGNOLI, M., et PACE, V., (dir.), *Il gotico europeo in Italia*, Napoli, 1994, p. 265-277.
  12. BRUZELIUS, C., “L’Architecture du royaume de Naples pendant le règne de Charles II d’Anjou, 1289-1309”, dans GABORIT-CHOPIN, D., et AVRIL, F., (dir.), *1300 : l’art au temps de Philippe le Bel*, Paris, 2001, p. 253-271.
  13. BRUZELIUS, C., “Queen Sancia of Mallorca and the Convent Church of Santa Chiara in Naples”, *Memoirs of the American Academy in Rome*, XL, 1995, p. 69-100.
  14. BRUZELIUS, C., “Trying to Forget: The lost Angevin Past of Italy”, dans REININK, W., et STUMPEL, J., (dir.), *Memory and Oblivion*, Dordrecht-Boston, 2000, p. 735-743.
  15. BRUZELIUS, C., *Le pietre di Napoli. L’architettura religiosa nell’Italia angioina (1266-1343)*, 2005.
  16. CAMMAROSANO, P., (dir.), *Le forme della propaganda politica nel Due e nel Trecento*, Relazioni tenute al convegno internazionale organizzato dal Comitato di studi storici di Trieste, dall’Ecole française de Rome e dal dipartimento di storia dell’Università degli studi di Trieste. Trieste, 2-5 marzo 1993, Roma, 1994 (voir notamment : BOYER, J.-P., “La *foi monarchique* : royaume de Sicile et Provence (mi-XIII<sup>e</sup>-mi-XIV<sup>e</sup> siècle)”; BARBERO, A., “La propaganda di Roberto d’Angiò re di Napoli (1309-1343)”).
  17. CAPONE, G., *Napoli angioina*, Roma, 1995.
  18. CATALANO, A., *Castelnuovo. Architettura e tecnica*, Napoli, 2001.
  19. CATALIOTO, L., “Regno di Sicilia e Contea di Provenza sotto Carlo I d’Angiò. Innovazione, tradizione e punti di contatto fra le due amministrazioni: gli organi periferici di governo”, *Ricerche Storiche*, XXIV, 3, (1994), p. 531-550.
  20. CATALIOTO, L., *Terre, baroni e città in Sicilia nell’età di Carlo I d’Angiò*, Messina, 1995.
  21. CORRADO, R., “Il giglio e la pietra serena: il cantiere del castello di Melfi in epoca angioina, 1269-1284”, *Tarsia*, XX, (1997), p. 33-48.

22. CORRAO, P., "Mediazione burocratica e potere politico: gli uffici di cancelleria nel regno di Sicilia", *Ricerche Storiche*, XXIV, 2, (1994), p. 388-410.
23. CORRAO, P., *Governare un regno. Potere, società, istituzioni in Sicilia fra Trecento e Quattrocento*, Napoli, 1991.
24. COULET, N. et MATZ, J.-M., (dir.), *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du moyen âge*, Actes du colloque international organisé par l'Université d'Angers, Angers-Saumur, 3-6 juin 1998, Rome, 2000 (voir notamment : POLLASTRI, S., "Les Burson d'Anjou, barons de Nocera puis comte de Satriano (1268-1400)"; WIDEMANN, F., "Les Rufolo. Les voies de l'anoblissement d'une famille de marchands en Italie méridionale"; KELLY, S., "Noblesse de robe et noblesse d'esprit dans la cour de Robert de Naples. La question d'italianisation"; VITALE, G., "Nobiltà napoletana dell'età durazzesca"; OHNESORGE, C., "Politique et diplomatie du roi René. Service et fidélité pendant les entreprises d'Italie et de Catalogne"; VITOLO, G., "La noblesse, les ordres mendiants et les mouvements de réforme dans le royaume de Sicile"; BOYER, J.-P., "La noblesse dans les sermons des dominicains de Naples (première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle)"; GALASSO, G., "L'image de la noblesse chez les historiens napolitains du XVI<sup>e</sup> siècle").
25. D'APRILE, M., *Murature angioino-aragonesi in Terra di lavoro*, Napoli, 2001.
26. DE CASTRIS, P.L., *L'arte di corte nella Napoli angioina*, Napoli, 1980.
27. DE CEVINS, M.-M. et MATZ, J.-M., (dir.), *Formation intellectuelle et culture du clergé dans les territoires angevins (milieu du XIII<sup>e</sup>- fin du XV<sup>e</sup> siècle)*, Rome, 2005 (voir notamment : PANARELLI, F., "La cultura dei monaci del Regno di Napoli"; HEULLANT-DONAT, I., "Les livres dans les dépouilles des prélats d'Italie du Sud au XIV<sup>e</sup> siècle"; RELTGEN-TALLON, A., "L'Italie angevine, laboratoire des études dominicaines? L'enseignement de Thomas d'Aquin à Naples"; BOYER, J.-P., "*Sapientis est ordinare*. La monarchie de Sicile-Naples et Thomas d'Aquin (de Charles I<sup>er</sup> à Robert)").
28. DE SANCTIS, M.L., "L'abbazia di Santa Maria Real Valle: una fondazione cistercense nell'Italia di Carlo I d'Angiò", *Arte Medievale*, VII, 1 (1993), p. 153-196.
29. DEL TREPPO, M., "Marinai e Vassalli ritratti della gente del mare campana nel secolo XV", *Rassegna Storica Salernitana*, 4, 1985, p. 9-24.
30. DELLE DONNE, R., "Le cancellerie dell'Italia meridionale (secoli XIII-XV)", *Ricerche Storiche*, XXIV, 2, (1994), p. 361-388.
31. DI DARIO GUIDA, M.P., "Calabria angioina", dans *Itinerari per la Calabria*, 1983, p. 167-195.
32. DI FIORE, G., "Napoli alla fine del Trecento", *Campania Sacra*, 20 (1989), p. 38-66.
33. DUNBABIN, J., *Charles I of Anjou: Power, Kingship, and State-making in Thirteenth-Century Europe*, London, 1998.
34. EPSTEIN, S.R., *Potere e mercati in Sicilia. Secc. XIII-XVI*, Torino, 1996.
35. FALLOCCO, L. et ASCHI, A.P., *Santa Maria della Vittoria. Una potente abbazia cistercense nell'Italia meridionale*, Scurcola, 2000.
36. FENIELLO, A., "Contributo alla storia della *iunctura civitatis* di Napoli nei secoli XI-XIII (I)", *Napoli Nobilissima*, XXX, (1991), p. 175-200.
37. FENIELLO, A., "Per la storia di Napoli angioina. La collina di Posillipo", *Napoli Nobilissima*, XXXII, (1993), p. 197-215.



38. FENIELLO, A., *Les campagnes napolitaines à la fin du moyen âge. Mutations d'un paysage rural*, Rome, 2005.
39. FIORILLO, R., "La discarica angioina nel castello di Lagopesole: i materiali", dans PATITUCCI UGGERI, S., (a cura di), *Scavi medievali in Italia (1996-1999)*, Seconda Conferenza Italiana di Archeologia Medievale, Cassino 16-18 dicembre 1999, Roma, 2001, p. 353-364.
40. FIORILLO, R., *La tavola dei d'Angiò. Analisi archeologica di una spazzatura reale, Castello di Lagopesole (1266-1315)*, Firenze, 2005.
41. GAGLIONE, M., "Due fondazioni angioine a Napoli: S. Chiara e S. Croce di Palazzo", *Campania sacra*, XXXIII, (1993), 63-110.
42. GAGLIONE, M., *Nuovi studi sulla Basilica di Santa Chiara in Napoli*, Napoli, 1996.
43. GALASSO, G., "Il Regno di Napoli, il mezzogiorno angioino e aragonese", dans GALASSO, G. (dir.), *Storia d'Italia*, vol. XV, 1, Torino, 1992.
44. GIUNTA, F., *La società mediterranea all'epoca del Vespro ed altri studi*, Palermo, 1985.
45. GOEBBELS, J., "Das Militarwesen im Koenigreich Sizilien zur Zeit Karls I. von Anjou (1265-1285)", *Monographien zur Geschichte des Mittelalters*, 29, Stuttgart, 1984, p. 89-101.
46. GRIERSON, P. et TRAVAINI, L., *Medieval European Coinage. With a Catalogue of the coins in the Fitzwilliam Museum, Cambridge, 14, Italy (III) South Italy, Sicily, Sardinia*, Cambridge, 1998, p. 194-254.
47. HOUSLEY, N., "Charles of Naples and the Kingdom of Jerusalem, documents from 1295 and 1300", *Byzanthion*, LIV, 2, 1984, p. 527-535.
48. IORIO, G., "Gli esordi della cancelleria angioina in Italia meridionale: amministrazione, legislazione ordinaria e normativa d'emergenza sullo sfondo dell'assedio di Lucera saracena (1268-1269)", *Sapienza e Scienza*, I-II, (1998), p. 225-283.
49. IORIO, G., "Note di storiografia angioina fra Ottocento e Novecento", *Schola Salernitana*, X, 2005, p. 281-315.
50. IORIO, G., *Cavalleria e milizia nel sud angioino: il tentativo di descrivere uno spaccato della società medievale del XIII-XIV secolo in Italia meridionale (con particolare riferimento alle istituzioni militari) fra divulgazione e ricerca scientifica*, Salerno, 2000.
51. IORIO, G., *Il Giglio e la spada: istituzioni e strutture militari nel meridione angioino*, Rimini, 2007.
52. IORIO, G., *Strutture e ideologie del potere nel meridione angioino*, Salerno, 2005.
53. KELLY, S., *The new Salomon: Robert of Naples (1309-1343) and fourteenth-century Kingship*, Boston, 2003.
54. KIESEWETTER, A., *Karl II. Von Anjou, Konig von Neapel und Graf der Provence. Das Konigreich Neapel und der Mittelmeerraum zu Ausgang des 13. Jahrhunderts*, Wurzburg, 1992.
55. *L'État angevin, pouvoir, culture et société entre XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle* (Actes du colloque international organisé par l'American Academy in Rome, l'Istituto Storico Italiano per il Medioevo, l'U.M.R. Telemme et l'Université de Provence, l'Università degli Studi di Napoli "Federico II" – Roma-Napoli, 7-11 novembre 1995), Roma, 1998 (voir notamment: GILLI, P., "L'intégration manquée des Angevins en Italie : le témoignage des historiens"; CAROZZI, C., "Saba Malaspina et la légitimité de Charles I<sup>er</sup>"; BRUZELIUS, C., "Charles I, Charles II, and the development of an Angevin style in the Kingdom



- of Sicily”; GARDNER, J., “Seated kings, sea-faring saints and heraldry: some themes in Angevin iconography”; BOYER, J-P., “Prédication et État napolitain dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle”; BARBERO, A., “Letteratura e politica fra Provenza e Napoli”; HEULLANT-DONAT, I., “Quelques réflexions autour de la cour angevine comme milieu culturel au XIV<sup>e</sup> siècle”; SAXER, V., “Philippe Cabassole et son *Libellus hystorialis Marie beatissime Magdalene*”; VITOLO, G., “Il monachesimo benedettino nel Mezzogiorno angioino : tra crisi e nuove esperienze religiose”; PAUL, J., “Angevins, frères prêcheurs et papauté”; PACIOCCO, R., “Angioini e Spirituali. I differenti piani cronologici e tematici di un problema”; SHATZMILLER, J., “Les Angevins et les juifs de leurs États : Anjou, Naples et Provence”; GALASSO, G., “Carlo I d’Angiò e la scelta di Napoli come capitale”; KIESEWETTER, A., “La cancelleria angioina”; PALMIERI, S., “L’archivio della Regia Zecca. Formazione, perdite documentarie e ricostruzione”; VOCI, A.M., “La cappella di corte dei primi sovrani angioini di Napoli”; HEBERT, M., “Les assemblées représentatives dans le royaume de Naples et dans le comté de Provence”; MORELLI, S., “I giustizieri nel regno di Napoli al tempo di Carlo I d’Angiò : primi risultati di un’indagine prosopografica”; CUOZZO, E., “Modelli di gestione del potere nel regno di Sicilia. La *restauration* della prima età angioina”; VITALE, G., “Nobiltà napoletana della prima età angioina. Elite burocratica e famiglia”; BRESC, H., “La *mala signoria* ou l’hypothèque sicilienne”; MARTIN, J-M., “Fiscalité et économie étatique dans le royaume angevin de Sicile à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle”; DE LA RONCIÈRE, C.M., “L’État angevin 1265-1340 : pouvoirs et sociétés dans le Royaume et le comté, bilan d’un colloque”).
56. *L’Europe des Anjou. Aventure des princes angevins du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2001 (voir notamment : PALMIERI, S., “De l’Anjou à la Sicile”; VITOLO, G., “Ville et monarchie dans le Mezzogiorno angevin”; BRUZELIUS, C., “Les villes, les fortifications et les églises dans le royaume de Sicile pendant la première phase angevine”; FILANGIERI, A., “Le Castel Nuovo de Naples”; ACETO, F., “La sculpture de Charles I<sup>er</sup> d’Anjou à la mort de Jeanne I<sup>er</sup> (1266-1382)”; BOCK, N., “L’art à la cour angevine : la sculpture et le gothique international (1380-1435)”; LEONE DE CASTRIS, P., “La peinture à Naples, de Charles I<sup>er</sup> à Robert d’Anjou”; PERRICCIOLI SAGGESE, A., “L’enluminure à Naples au temps des Anjou (1266-1350)”; ROMANO, S., “La peinture à Naples au début du XV<sup>e</sup> siècle : le temps de Ladislas (1405-1425)”; TOSCANO, G., “La peinture et l’enluminure à Naples, de Jeanne II à René d’Anjou : les commandes royales (1414-1442)”).
57. *L’Ordine Teutonico nel Mediterraneo*, Atti del Convegno internazionale di Studio, Torre Alemanna-Mesagne-Lecce, 16-18 ottobre 2003, Galatina 2004, (voir notamment: Houben, H., “Nuovi orientamenti nelle ricerche sull’Ordine Teutonico”; VETERE, B., “L’ideologia degli Ordini religiosomilitari (Templari e cavalieri Teutonici)”; TOOMASPOOEG, K., “L’Ordine Teutonico in Puglia e Sicilia”; DALENA, P., “Gli insediamenti dell’Ordine Teutonico e la rete viaria nell’Italia meridionale”; LICINIO, R., “Teutonici e Massarie nella Capitanata dei secoli XIII-XV”; FONSECA, C.D., “L’Ordine Teutonico nel Mediterraneo. Una pista di lettura”).
58. LEONE DE CASTRIS, P., *L’arte di corte nella Napoli angioina*, Napoli, 1980.
59. LEONE, A. et PATRONI-GRIFFI, F., *Le origini di Napoli Capitale*, Salerno, 1984.
60. LEONE, A., (dir.), *Il commercio a Napoli e nell’Italia meridionale nel XV secolo*, Napoli, 2003.

61. LEONE, A., "La politica filoangioina degli amalfitani", *Rassegna del Centro di Cultura e Storia Amalfitana*, III, 5, 1983, p. 107-116.
62. LEONE, A., *Ricerche sull'economia meridionale dei secoli XIII-XIV. Saggi e note critiche*, Napoli, 1994.
63. MAZZOLENI, J., *Storia della ricostruzione della Cancelleria angioina 1265-1434*, Napoli, 1987.
64. MIRAZITA, I. (ed.), *Documenti relativi all'epoca del Vespro tratti dai manoscritti di Domenico Schiavo della Biblioteca comunale di Palermo*, Palermo, 1983.
65. MIRAZITA, I., *Trecento Siciliano*, Napoli, 2003.
66. MORELLI, S., "Tra continuità e trasformazioni: su alcuni aspetti del Principato di Taranto alla metà del XV secolo", dans *Società e storia*, 73 (1996), p. 487-525.
67. MULLER, W., "L'Aquila zwischen Staufen und den Anjou: ein neu aufgefunden Brief Clemens IV von 1298 (MS Berlin, Staatsbibl. Preuß. Kulturbesitz, cat. fol. 602, fo. 1r, addressed to Charles d'Anjou king of Naples)", *Deutsches Archiv. Für Erforschung des Mittelalters*, XLIV, 1, (1988), p. 186-194.
68. MUSCA, G. (dir.), *Le eredità normanno-sveve nell'età angioina*, persistenze e mutamenti nel Mezzogiorno. Atti delle quindicesime giornate normanno-sveve, Bari 22-25 ottobre 2002, Bari, 2004 (voir notamment GALASSO, G., "Da Palermo a Napoli"; KIESEWETTER, A., "Il governo e l'amministrazione centrale del Regno"; ROMANO, A., "Le autonomie e i poteri locali"; BALARD, M., "Carlo I d'Angiò e lo spazio mediterraneo"; MARTIN, J-M., "L'ancienne et la nouvelle aristocratie féodale"; CUOZZO, E., "Le investiture cavalleresche"; FONSECA, C.D., "Le istituzioni ecclesiastiche"; TRAMONTANA, S., "Terre e uomini"; LICINIO, R., "La normativa sul sistema massariale"; HOUBEN, H., "L'amministrazione dei castelli"; CADEI, A., "Federico II e Carlo I costruttori a Brindisi"; BELLI D'ELIA, P., "L'architettura sacra, tra continuità e innovazione"; LEONE DE CASTRIS, P., "Le arti figurative"; TRONCARELLI, F., "Manoscritti angioini e manoscritti svevi"; PALMIERI, S., "I Registri della cancelleria angioina"; VITOLO, G., "Discorso di chiusura").
69. NAYMO, V., (ed.), *Le pergamene angioine dell'archivio Carafa di Roccella: 113-1407*, Catanzaro 1997.
70. PALMIERI, S., "Il Castelnuovo di Napoli", dans *Atti dell'Accademia Pontaniana*, XLVII, 1998, p. 501-520.
71. PALMIERI, S., *La cancelleria del regno di Sicilia in età angioina*, Napoli, 2006.
72. PERCY, W. A., "A reappraisal of the Sicilian vesper and the role of Sicily in European history", *Italian Quarterly*, XXII, 86, 1981, p. 77-96.
73. *Pergamene angioine di Terra di Bari*, Società di Storia Patria, 4 voll., Bari, 1981
74. PESCE, A., *Santa Maria di Realvalle*, Napoli, 2002.
75. PESCE, M. I., "Carlo I d'Angiò e i cistercensi. La fondazione dell'abbazia di Santa Maria della Vittoria", dans *Declino svevo, ascesa angioina e l'arte venuta di Francia*, Tagliacozzo, 1994.
76. PISPISA, E., *Messina nel Trecento. Politica, Economia, Società*, Messina, 1987.
77. POLLASTRI, S., "La conquête de royaume du Sicile et les nouvelles inféodations", *Memoire des Princes Angevins. Bulletin 2004*, p. 11-16.

78. POLLASTRI, S., "La présence ultramontaine dans le Midi italien (1265-1340)", *Studi storici meridionali*, 1-2, (1995), p. 3-20.
79. POLLASTRI, S., *La noblesse Napolitaine sous la dynastie angevine. L'aristocratie des comtes (1265-1435)*, Paris –Nanterre, 1994.
80. POZZA, M., "Acri e Negroponete: un capitolo delle relazioni fra Venezia e Carlo I d'Angiò", *Archivio Storico per le Province Napoletane*, 102, (1984), p. 27-84.
81. RASPI-SERRA, J. et BIGNARDI, M., "The Abbey of Real Valle in Campania (Italy)", dans *Studies Cistercian Art and Architecture*, II, USA, 1984, p. 223-228.
82. REDI, F., "S. Maria della Vittoria e i caduti della battaglia di Tagliacozzo", dans FRANCOVICH, R., et VALENTI, M., (dir.), *IV Congresso Nazionale di Archeologia Medievale*, Scriptorium dell'abbazia di S. Galgano (Chiusdino-Siena), 26-30 settembre 2006, Firenze, 2006, p. 384-388.
83. RUGGIERO G., *I castelli di Napoli*, Roma, 1995.
84. SALERNO, M., *Gli Ospedalieri di San Giovanni di Gerusalemme nel Mezzogiorno d'Italia (secc. XII-XV)*, Taranto, 2001.
85. SANTORO, A.M., "Découvertes monétaires des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles au château de Lagopesole", *Mémoire des Princes Angevins. Bulletin annuel 2004*, p. 17-29.
86. SANTORO, A.M., "Documenti sulla zecca di Napoli durante il primo regno angioino: le maestranze, gli ambienti, le attrezzature", *Schola Salernitana*, XI, 2006, p. 253-266.
87. SANTORO, A.M., "Le zecche in Italia meridionale durante il regno di Carlo I d'Angiò: prime riflessioni su organizzazione, gestione e funzioni", dans PEDUTO, P., (dir.), *Materiali per l'archeologia medievale*, Salerno, 2003, p. 239-266.
88. SANTORO, L., *Castelli angioini e aragonesi nel Regno di Napoli*, Napoli, 1982.
89. SANTORO, L., *Le mura di Napoli*, Roma, 1984.
90. SENATORE, F., "Salerno angioina e aragonesa", dans GALLO, I., (dir.), *Salerno antica e medievale*, Pratola Serra, 2000, p. 133-142.
91. STHAMER, E., *L'amministrazione dei castelli nel Regno di sicilia sotto Federico II e Carlo I d'Angiò*, (HOUBEN, H., dir.), Bari, 1995.
92. TONNERRE, N.-Y. et VERRY, E., (dir.), *Les Princes angevins du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle. Un destin européen*, Rennes, 2003 (voir notamment: BOYER, J.-P., "De force ou de gré. La Provence et ses rois de Sicile"; BRESC, H., "La chute des Hohenstaufen et l'installation de Charles I<sup>er</sup> d'Anjou"; GALASSO, G., "Charles I<sup>er</sup> et Charles II d'Anjou, princes italiens"; HEBERT, M., "Le Règne de Robert d'Anjou"; CONTAMINE, P., "À l'ombre des fleurs de lis. Les rapports entre les rois de France Valois et les Angevins de Naples et de Provence (1320-1382)"; GILLI, P., "Culture politique et culture juridique chez les angevins de Naples (jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle)"; POLLASTRI, S., "L'aristocratie napolitaine au temps des Angevins"; BRUZELIUS, C., "L'architecture des premiers rois angevins dans le royaume de Naples"; BUDAK, N. et JURKOVIĆ, M., "La politique adriatique des Angevins"; DE MÉRINDOL, C., "L'héraldique des princes angevins").
93. TRAMONTANA, S., *Gli anni del Vespro. L'immaginario, la cronaca, la storia*, Bari, 1989.
94. TRAMONTANA, S., *Il Mezzogiorno medievale. Normanni, Svevi, Angioini, Aragonesi nei secoli XI-XV*, Roma, 2000, p. 85-102 et 137-170.

95. TRAVAINI, L., "Hohenstaufen and Angevin Denari of Sicily and Southern Italy: their mint attributions", dans *Numismatic Chronicle*, 153, (1993), p. 91-135.
96. VISCEGLIA, M.A., "Terra d'Otranto dagli angioini all'unità", dans GALASSO, G. et ROMEO, R. (dir.), *Storia del Mezzogiorno*, vol. III, Roma, 1986, p. 335-468.
97. VITALE, G., "Nobiltà napoletana della prima età angioina. Elite burocratica e famiglia" dans *L'État angevin, pouvoir, culture et société entre XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles* (Actes du colloque international organisé par l'American Academy in Rome, l'Istituto Storico Italiano per il Medioevo, l'U.M.R. Telemme et l'Université de Provence, l'Università degli Studi di Napoli "Federico II" – Roma-Napoli, 7-11 novembre 1995), Roma, 1998, p. 535-576.
98. VITALE, G., *Elite burocratica e famiglia. Dinamiche nobiliari e processi di costruzione statale nella Napoli angioino-aragonese*, Napoli, 2003.
99. VITOLO, G. et DI MEGLIO, R., *Napoli angioino-aragonese: confraternite, ospedali, dinamiche politico-sociali*, Salerno, 2003.
100. VITOLO, G., "Il mezzogiorno fra crisi e trasformazione. Secoli XIV-XV" dans *Italia 1350-1450: tra crisi, trasformazione, sviluppo* (Atti del tredicesimo convegno internazionale del Centro Italiano di studi di storia e d'arte di Pistoia, 1991, p. 301-316.
101. VITOLO, G., "Il regno angioino" GALASSO, G. et ROMEO, R. (dir.), *Storia del Mezzogiorno*, IV, Roma, 1986, p. 9-86.
102. VITOLO, G., "L'età svevo-angioina" in *Storia e civiltà della Campania. Il Medioevo*, Napoli, 1992, p. 87-136.
103. VITOLO, G., "Rivolte contadine e brigantaggio nel Mezzogiorno angioino", *Annali dell'Istituto Alcide Cervi*, XVI, 1994, p. 207-225.
104. VITOLO, G., *Napoli angioina e aragonese*, Napoli, 2003.
105. WIDEMANN, F., "Barletta, Bari, Giovinazzo, Brindisi. Les Pouilles au début de la monarchie angevine", *Mémoire des Princes Angevins. Bulletin 2003*, p. 11-28.
106. WIDEMANN, F., "Jean de Comines, religieux et homme politique. Enquête sur un procès à la cour de Charles I<sup>er</sup> d'Anjou, roi de Sicile", PEDUTO, P. et WIDEMANN F. (dir.), *L'ambiente culturale a Ravello nel Medioevo*, Bari, 2000, p. 165-242.

## Parutions récentes à l'occasion de l'année René d'Anjou

### Biographies

*Le Roi René dans tous ses états*. Sous la direction de Jean-Michel Matz et Elizabeth Verry ; avec la collaboration de Noël Coulet, Amadeo Feniello, Alain Girardot, [et al.]

Paris : Ed. du Patrimoine, 2009.

239 p. : ill. en coul., 25 cm. ISBN 978-2-7577-0069-3. Prix : 32 €.

Cf. Présentation de cet ouvrage dans l'éditorial.

*Le roi René*. Jean Favier.

Paris : Fayard, 2008.

742 p., 24 cm. ISBN 978-2-213-63480-7. Prix : 29 €.

### Expositions

*Splendeur de l'enluminure : Le roi René et les livres [exposition, château d'Angers, Galerie de l'Apocalypse, 3 octobre 2009 - 3 janvier 2010]*. [Catalogue] sous la direction de Marc-Edouard Gautier ; avec les conseils scientifiques de François Avril ; [présentée par la Ville d'Angers en partenariat avec le Centre des monuments nationaux].

Angers : Ville d'Angers ; Arles : Actes Sud, 2009.

415 p. : ill. en coul., 29 cm. ISBN 978-2-7427-8611-4. Prix : 32 €.

À l'occasion de la commémoration nationale des 600 ans de la naissance du roi René (1409-1480), la Ville d'Angers a confié à sa bibliothèque municipale l'organisation d'une exposition d'envergure internationale, visant à rassembler les plus beaux manuscrits enluminés originaux possédés par le roi René ou ses plus proches parents. Parmi les livres les plus anciennement attribués au roi René, plusieurs sont communément considérés comme des chefs-d'oeuvre de la peinture occidentale et constituent les « clous » de l'exposition : le plus ancien exemplaire du *Livre des tournois* et les trois livres d'heures du roi René, jamais réunis depuis la Révolution au moins. Les livres de René, dispersés dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, fascinent depuis la Renaissance, entraînant dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle la création de fac-similés. Dès le siècle suivant, ils contribuent au développement à travers l'Europe de l'image légendaire d'un roi René peintre et enlumineur. Toutefois, l'idée du roi peintre, encore soutenue jusque dans les années 1970, est aujourd'hui unanimement rejetée. À mesure que l'historiographie contemporaine déconstruit la légende du « bon roi René », se renforce la conviction que la vraie particularité de ce prince est d'avoir su entretenir un mécénat tout à fait original et d'avoir créé lui-même quelques œuvres littéraires d'une réelle qualité. Pour faire illustrer ses propres écrits, le roi René tisse avec ses artistes préférés une connivence exceptionnelle à même de susciter la création d'œuvres d'une grande nouveauté comme en attestent les pleines doubles pages peintes du *Livre des tournois* ou les scènes très théâtrales du *Mortifiement de vaine plaisance*.

L'exposition et son catalogue restituent la bibliothèque du roi René. Certains manuscrits ayant appartenu de façon certaine à des princes d'Anjou du temps de René, sans qu'on puisse toutefois assurer qu'ils ont appartenu à René, sont ajoutés de façon à mettre en perspective l'originalité même des livres du roi René et à replacer ses livres dans une partie de leur contexte culturel. Sont donc également proposés des aperçus des bibliothèques de son épouse, de son frère, de ses enfants et petits-enfants. Quarante-neuf livres ou dix feuillets peints isolés, provenant de vingt-six prêteurs sont présentés. Le comité scientifique a conçu le catalogue comme un ouvrage de référence sur tous les aspects de l'histoire du livre enluminé au sein de la famille ducale d'Anjou au temps du roi René.

Jean-Charles NICLAS

Signalons également la plaquette de l'exposition tenue aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône :

*René le Bon, portraits d'un roi : exposition du 29 septembre au 19 décembre 2009, Centre aixois, Archives départementales des Bouches-Du-Rhône.*  
Marseille : Conseil général des Bouches-Du-Rhône, 2009.  
24 p. : ill., 21 x 30 cm.

Sur la Provence au temps de René, on consultera :

*Marseille au Moyen Âge, entre Provence et Méditerranée : les horizons d'une ville portuaire.*  
Thierry Pécout (dir.).  
Méolans, Éd. Desiris, 2009. 429 p.

Les spécialités des chercheurs ici mis à contribution sont extrêmement diverses : numismatique, histoire de l'art, du livre, de la pensée, de la foi et des pratiques religieuses, histoire sociale, économique, etc, auxquelles il faut ajouter l'archéologie, qui connaît depuis plusieurs décennies un essor spectaculaire, lié notamment aux programmes de rénovation urbaine. Le lecteur rencontrera dans les différents chapitres une démarche analytique, centrée sur un grand nombre de documents, pour la plupart originaux et inédits, présentés, transcrits et traduits, mais aussi des sceaux, des monnaies, des représentations figurées. Une riche cartographie, qui constitue à elle seule une œuvre de synthèse unique, et des reproductions d'une maquette totalement inédite de Marseille vers le milieu du XIVe siècle complètent l'ensemble de ce travail.

### **René, écrivain et bâtisseur**

*Le Mortifiement de vaine plaisance.* René d'Anjou ; traduit de l'ancien français par Isabelle Fabre ; préface de Michel Zink.  
Paris : Presses universitaires de France ; Genève : Fondation Bodmer, 2009.  
270 p. : ill. en coul., 25 cm. ISBN 978-2-13-056739-4. Prix : 27 €.

*Entre ville et campagne. Demeures du roi René en Anjou.* Inventaire général du patrimoine culturel, Maine-et-Loire, Pays de la Loire. Sous la direction de Thierry Pelloquet. Rédaction : Emmanuel Litoux, Christian Cussonneau, Christine Leduc-Gueye, Dominique Letellier, Jean-Yves Hunot, Thierry Pelloquet, Daniel Prigent. Photographies : Bruno Rousseau. Cartographie : Virginie Desvignes, Nantes.  
Éditions 303, art, recherches, créations, juin 2009.  
72 pages, ill. coul. et noir et blanc, 243 x 297 mm. (Images du patrimoine. ISSN 02999-1020 ; 254). ISBN 978-2-917895-01-6.  
Prix : 15 €.

La commémoration du 600<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de René d'Anjou est l'occasion d'évoquer la figure d'un prince qui a laissé dans l'histoire l'image d'un mécène amoureux des arts au rang desquels l'architecture occupe une place importante. En effet, sa vie durant, le roi René (1409-1480) n'eut de cesse d'ouvrir de nouveaux chantiers, d'ampleur très variable. Cependant, ses efforts se dispersèrent entre ses possessions angevines, provençales et lorraines, si bien que l'argent vint souvent à manquer. En Anjou, la plupart de ses résidences existent encore aujourd'hui. Leur état de conservation est certes très inégal, mais ce corpus reste néanmoins tout à fait exceptionnel.

Cet ouvrage de la collection *Images du patrimoine* est l'occasion de regards croisés entre historiens des arts (architecture, décor peints) et archéologues ; elle résulte d'investigations menées par les services de l'Inventaire du patrimoine et de l'Archéologie du Département de Maine-et-Loire, avec le concours du service du patrimoine de la Région des Pays de la Loire. Ces dernières années, plusieurs sites ont fait l'objet d'études qui en ont renouvelé la connaissance ; ces recherches ont également bénéficié d'un ré-examen de documents d'archives, en particulier des marchés de construction et des inventaires de mobilier. La confrontation de ces différentes sources permet de



restituer assez précisément la configuration de plusieurs résidences, parfois jusque dans le détail des aménagements intérieurs qui ont la plupart du temps disparu sans laisser de traces.

L'ouvrage débute par une introduction présentant de façon synthétique le rôle joué par le roi René dans l'élaboration du cadre architectural dans lequel il évoluait avec sa cour (relations entre le commanditaire et son « maître des œuvres », économie du chantier, programme fonctionnel et distributif, ornementation, environnement extérieur...). Suivent une série de monographies détaillant ses interventions sur les principaux châteaux du duché d'Anjou (Angers, Baugé, Saumur, Les Ponts-de-Cé), ainsi que les réaménagements qu'il fait réaliser sur des manoirs achetés entre 1444 et 1465 (Haute-Folie, Reculée, Chanzé, Rivettes, La Ménière, Launay). Sont également évoquées les résidences de certains de ses proches à la cour d'Anjou (Belligné, Pimpéan, Montriou). Enfin, la sensibilité religieuse du roi René est évoquée à travers ses interventions sur trois monuments angevins (couvent de La Baumette, collégiale Saint-Martin, cathédrale Saint-Maurice).

Le roi René, qui s'est impliqué personnellement dans la construction et la transformation de ses résidences, a toutefois été limité dans ses ambitions par les contraintes budgétaires. S'il a fait édifier ou réaménager certains châteaux importants, l'héritage architectural qu'il a laissé dans son Anjou natal témoigne d'une ambition finalement assez modeste mais néanmoins novatrice. Villégiateur avant l'heure, du moins dans la seconde partie de sa vie, les manoirs qu'il fait édifier aux portes d'Angers et dans la campagne du Val de Loire laissent apparaître un goût prononcé pour une vie simple, déchargée de la vie cérémonieuse de cour, où il peut s'adonner à la lecture, à la pratique de la poésie ou encore à l'entretien de ses jardins, autant dire les prémices d'un nouvel « art de vivre » qui va se développer tout au long de la Renaissance.

*D'Intimité, d'Eternité : la peinture monumentale en Anjou au temps du roi René.* Inventaire général du patrimoine culturel, Maine-et-Loire, Pays de la Loire. Texte, recherche : Christine Leduc-Gueye. Photographies : Bruno Rousseau .

Lyon : Éd. Lieux dits, oct. 2007.

192 pages, 225 illustrations, 24 x 30 cm. ISBN 9782-914528-37-5 .

Prix : 40 €.

On pensait tout connaître de la richesse artistique de l'Anjou. Cet ouvrage témoigne du contraire, en dévoilant pour la première fois certains trésors encore méconnus, qui attendaient dans la pénombre du temps d'être enfin découverts. Le livre est un hommage aux images, aux couleurs, qui, à travers ces décors peints, racontent l'histoire du Moyen Âge en Anjou.

René (1409-1480), duc d'Anjou et roi de Naples, est le fil conducteur de ce panorama artistique inédit. Sa présence et celle de sa cour en Anjou ont en effet favorisé l'existence d'un foyer artistique dynamique et créatif. La production picturale angevine fut particulièrement abondante et riche au XVe et au début du XVIe siècle. Les découvertes ou redécouvertes de ces décors peints ont révélé des œuvres de grande qualité, tant du point de vue du style que de l'iconographie, soulignant ainsi le rôle de la couleur dans l'art monumental du Moyen Âge.

Cet ouvrage, publié à l'occasion de l'exposition tenue à la collégiale Saint-Martin du 6 octobre 2007 au 6 janvier 2008, constitue la restitution publique d'un vaste travail de recherche. Le lecteur y trouvera des éléments de synthèse sur le contexte historique, l'histoire des découvertes, les techniques utilisées, l'évolution des formes et des thèmes iconographiques chers au roi René, ainsi que la présentation des 32 ensembles peints les plus remarquables du département de Maine-et-Loire.



## **COMPTE RENDU**



**Résumé de thèse : Isabelle MATHIEU, « Les justices seigneuriales en Anjou et dans le  
Maine à la fin du Moyen Âge : institutions, acteurs et pratiques »**

*Thèse d'histoire médiévale soutenue le 7 octobre 2009 à l'Université d'Angers, préparée sous la direction du professeur Jean-Michel Matz, présentée devant le jury constitué de Louis de Carbonnières, professeur à l'Université de Lille II, Claude Gauvard, professeure à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, membre de l'IUF, Jean-Michel Matz, Pierre Prétou, maître de conférences à l'Université de La Rochelle, Xavier Rousseaux, chercheur qualifié du FNRS et professeur à l'Université de Louvain-la-Neuve (Belgique) et Noël-Yves Tonnerre, professeur à l'Université d'Angers.*

La présente recherche explore l'organisation et le fonctionnement de juridictions pour l'essentiel rurales, situées au premier niveau de l'appareil judiciaire. Longtemps dépeintes comme inefficaces, incompetentes, partiales et même âpres au gain, les justices seigneuriales font l'objet, depuis plusieurs années déjà, d'une révision historiographique qui montre au contraire qu'elles peuvent être pleinement parties prenantes des régulations sociales, attachées davantage à réconcilier qu'à sanctionner les plaideurs. Certes, il ne s'agit pas de tomber dans l'écueil inverse en dressant un tableau idyllique de la situation, ni à faire un plaidoyer *pro domo* car, comme toute institution, les juridictions seigneuriales ont des travers qui sont largement perceptibles dans les registres audienciers examinés. Institutions créées par des hommes pour des hommes, elles ont, ni plus ni moins qu'aujourd'hui, les défauts de leur temps et elles ont donc été analysées en ne perdant jamais de vue le contexte large dans lequel elles ont eu à évoluer. Fondée sur le dépouillement exhaustif d'archives de la pratique judiciaire, l'étude envisage une approche à la fois quantitative et qualitative des registres audienciers d'affaires et d'amendes, tout en faisant une large place au droit coutumier en vigueur dans les provinces d'Anjou et de Maine. Cette recherche interroge ainsi la manière dont l'audience s'organise, le personnel qu'elle mobilise, mais également l'activité quotidienne des tribunaux seigneuriaux à travers la procédure suivie, le type d'affaires jugées et les condamnations prononcées ; le tout en essayant de dégager les « modèles » susceptibles d'avoir influencé la conduite de l'exercice judiciaire dans cette région et à ce niveau institutionnel. Au-delà de ces aspects strictement juridique et judiciaire, l'étude appréhende également le profil des plaideurs, la manière dont ils usent de la justice, et plus largement la place et le rôle assignés à cette dernière vis-à-vis des justiciables et de l'autorité seigneuriale.

Producteurs d'archives, les tribunaux seigneuriaux du Moyen Âge le sont assurément. De façon globale, le *corpus* documentaire réuni permet de découvrir, *via* le travail des greffiers, les débats qui s'engagent entre les praticiens du droit et les plaideurs. De ces échanges, il est possible de collecter de nombreux indices ayant trait à l'agencement des juridictions seigneuriales, aux droits de justice des seigneurs ou bien encore aux normes juridiques sur lesquelles le personnel judiciaire s'appuie pour élaborer ses nombreux jugements. Par ailleurs, un examen minutieux de la forme des documents, passée du rouleau de parchemin au registre papier, atteste que le personnel juridique a su engager une réflexion sur le choix du support servant à recueillir les écritures judiciaires et, le cas échéant, l'adapter afin qu'il réponde mieux à ses attentes. Quant au fond des documents, Claude Gauvard l'a bien montré, la finalité des sources judiciaires est avant tout de prouver des droits, d'asseoir

une certaine forme de puissance et de fonder le pouvoir des juges, qu'il s'agisse d'ailleurs du roi, des magistrats urbains, des communautés ou bien encore, comme c'est ici le cas, des justices seigneuriales de sorte que leur vocation est clairement politique avant d'être sociale et judiciaire.

Des investigations poussées sur ces juridictions témoignent en premier lieu de leur caractère multiforme, certaines se targuant d'être dotées de droits de haute justice, là où d'autres n'ont que des droits de moyenne justice, de basse justice, voire uniquement des prérogatives foncières. Mais, quelle que soit la nature des droits de justice des seigneurs, chacune d'entre elles prend bien place dans un système judiciaire large au sommet duquel se trouve la personne du roi, suivant ainsi un ordre clairement établi comme se plaît à le rappeler l'adage célèbre « toute justice émane du roi ». Pour autant, si la monarchie n'a pas lésiné sur les moyens (appel, théorie des cas royaux et de la prévention) pour parvenir à asseoir sa souveraineté et sa primauté en matière de justice, les seigneurs justiciers ont, pour leur part, su faire entendre leurs voix et défendre leurs prérogatives judiciaires qui, rappelons-le, ont survécu jusqu'à la Révolution française de 1789. De fait, l'exercice de la justice leur assure, outre les modestes revenus tirés des amendes et, exceptionnellement, des confiscations de biens, le maintien des nombreuses redevances qui leur sont dues. D'autre part, c'est en grande partie par le biais de la justice que s'exprime l'essentiel du pouvoir seigneurial dont une partie importante de la légitimité trouve un écho fort, voire une assise institutionnelle et juridique, dans les textes coutumiers puis, par la suite, dans les coutumes rédigées et réformées.

Concernant l'organisation factuelle des audiences seigneuriales, l'analyse précise du temps, des lieux et du personnel judiciaires, mené à partir des registres de la pratique et des coutumes, montre clairement que la justice, dispensée dans le cadre des seigneuries de ces deux provinces de l'Ouest du royaume de France, n'est visiblement pas rendue dans un univers totalement feutré, hermétique et secret. Bien au contraire, la présentation des audiences, et dans une moindre mesure l'exposé des affaires et des amendes, restituent l'image d'une justice exposée au grand jour, partout présente et convoquant un nombre élevé de protagonistes. À cet égard, il convient de souligner de manière générale l'absence de spécificité liée à la province (Anjou/Maine) ou au type (laïque/ecclésiastique) de seigneuries dans la façon dont les juridictions organisent l'exercice judiciaire, celui-ci se structurant généralement autour des quelques éléments suivants : un juge et ses auxiliaires, souvent pas de prétoire, mais en revanche, une foison de séances qui témoignent de la présence de la justice en tous lieux du territoire. Dans le même ordre d'idées, l'existence de manières communes de procéder semble bel et bien prévaloir de sorte que les emprunts des justices seigneuriales aux niveaux supérieurs, qu'ils soient proches – cour ducale –, ou plus lointains – cour royale –, sont pour le moins nombreux.

Les audiences, qu'il s'agisse de plaids ou d'assises, constituent un moment clé dans le fonctionnement de l'appareil judiciaire. Bien qu'elles ne suivent pas un calendrier précis, les seigneurs justiciers, *via* leur personnel judiciaire, semblent privilégier une certaine régularité, indispensable au suivi des affaires et au bon déroulement des procédures elles-mêmes. Attestées en continu sur les deux siècles couverts par l'étude, elles dessinent un rythme



judiciaire dont on a pu remarquer qu'il est très peu influencé par les aléas du calendrier agricole mais davantage par le calendrier religieux, alors même qu'il enregistre également de manière très claire les répercussions, au niveau local, de certains épisodes troublés liés au contexte militaire (guerre de Cent Ans) et politique (développement de l'appel, de la prévention et des cas royaux) de l'époque. Ainsi, dans leur acception temporelle, les juridictions seigneuriales montrent qu'elles ne sont en rien déconnectées des réalités quotidiennes et que les hommes qui les animent partagent, pour partie au moins, avec les justiciables, un certain nombre de valeurs communes notamment religieuses.

À la fin du Moyen Âge, les seigneuries de l'Anjou et du Maine ne disposent pas, loin s'en faut, de l'ensemble des signes extérieurs de prestige et/ou d'autorité que la justice peut conférer à ses détenteurs. Toutes, en effet, n'entretiennent pas une prison, et encore moins une maison de justice. L'exercice judiciaire n'est lui-même pas rendu dans un lieu fixe, spécialement prévu à cet effet, et l'administration des justices seigneuriales reste avant tout itinérante, caractère qu'elle conservera, au moins partiellement, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. En plein air, dans un champ ou dans un pré, ou à l'abri, dans les halles ou dans la maison d'un *quidam*, le choix des lieux pour installer les tribunaux seigneuriaux semble davantage dicté par des considérations pratiques et des habitudes ancestrales que par les recommandations théoriques issues des coutumes et, *a fortiori*, des ordonnances royales. Ce choix, pour le moins éclectique, suggère que du point de vue des seigneurs et du personnel judiciaire, la priorité n'est pas d'instaurer une distanciation marquée entre l'institution et les justiciables telle qu'elle pourrait être ressentie, par exemple, en installant les cours de justice dans des bâtiments singuliers, propres à susciter la crainte.

Qu'il s'agisse de l'inexistence d'un calendrier judiciaire strictement arrêté ou de l'absence de prétoires dûment installés, les juridictions seigneuriales ne font en fait que traduire l'adage ancien selon lequel « où sont le roi, le prince et le seigneur est la cour », et reprendre à leur compte, par une sorte de mimétisme, la longue tradition du modèle des cours itinérantes attachées à manifester et à affirmer le caractère hautement public de leurs actes. Un décalage émerge toutefois. En effet, à la fin du Moyen Âge, les cours royales et princières se sont plutôt sédentarisées alors que pour leur part, les juridictions seigneuriales continuent à perpétuer l'itinérance. Les explications d'un tel état de fait sont sans doute multiples, qu'il s'agisse de raisons financières (coûts de construction et d'entretien des lieux de justice notamment) ou purement pratiques, même si la mise en place des quelques « maisons de court » dont témoignent les registres audienciers atteste que ponctuellement les seigneurs sont capables de sédentariser leurs tribunaux.

Centrés de manière générale autour d'un juge président l'audience, d'un sergent et de deux recors, les tribunaux abritent également des greffiers, des procureurs et parfois quelques avocats. S'il a été possible de reconstituer de manière assez précise le quotidien professionnel de ces protagonistes, en revanche, leur profil sociologique est souvent demeuré vague, à l'exception peut-être des présidents d'audience, dont la position sociale particulière a effectivement permis de les appréhender, y compris en dehors du cadre des prétoires. Les résultats de ces quelques prospections permettent ainsi, par exemple, de mettre au jour des carrières sur la longue durée et la place importante qu'occupent les compétences et les

diplômes en droit. Les présidences d'audience seigneuriale peuvent constituer la première étape d'une carrière qui se poursuit ensuite au sein des institutions ducale, comtale, municipale, voire royale, même s'il arrive bien souvent aussi que les individus détiennent simultanément des responsabilités à ces divers niveaux juridictionnels. Les seigneurs justiciers ont su rendre suffisamment attractives les charges de juge-président d'audience pour qu'une partie de l'élite angevine et du Maine s'y intéresse et assume ce rôle difficile dont le quotidien ne se limite pas à trancher le contentieux civil et criminel, puisqu'ils prennent également en charge la rédaction d'actes réglementaires relatifs à l'administration et à la gestion des territoires, et interviennent dans la sphère du civil gracieux (déclarations de biens, foies et hommages, tutelles, curatelles...).

Quantitativement, le contentieux civil (féodal, foncier, contrats et obligations, tutelles, curatelles et successions) domine très largement le contentieux criminel (atteintes aux personnes, aux biens, à l'autorité, à l'ordre moral et religieux). Par ailleurs, une forte proportion d'affaires voit plutôt comparaître les procureurs de la cour face aux justiciables (affaires intitulées « vers court ») que les justiciables entre eux (affaires dites « parties à parties »). Un tel constat semble montrer qu'ils recourent massivement à des modes de résolution amiable de leurs différends, lesquels affleurent parfois dans un certain nombre de procédures. Le recours à la justice n'est pas encore, en cette fin de Moyen Âge, une démarche ordinaire, qui va de soi pour les justiciables : est-ce là la manifestation d'une certaine forme de méfiance vis-à-vis de son fonctionnement et de ceux qui l'incarnent ? Rien ne permet de l'affirmer avec certitude. Ces derniers semblent seulement y recourir lorsque la situation a ouvertement dépassé les limites de ce qu'ils – et la communauté dans son ensemble – jugent du domaine de l'acceptable, sans doute comme un dernier ressort, si ce n'est dans l'espoir de faire pression sur l'adversaire, ce qui explique aussi que de nombreux procès ne sont pas conduits jusqu'à leur terme. Enfin, dans un certain nombre d'affaires, ce sont bien les procureurs de la cour eux-mêmes qui, à la suite d'une dénonciation, prennent en charge la poursuite des actes jugés répréhensibles, ce qui montre au passage que la justice seigneuriale n'est pas seulement tournée vers la sauvegarde des intérêts seigneuriaux bien que ces derniers pèsent lourd dans l'activité des tribunaux.

Comme l'ont montré Claude Gauvard ou Louis de Carbonnières, la condamnation revêt plusieurs formes de sorte que pour les juridictions royales, si « la théorie peut porter à la rigueur, la pratique incite plutôt au pardon » ; idée qu'il est possible de retrouver au niveau des juridictions seigneuriales, lesquelles « n'hésitent pas non plus à écarter la rigueur de justice pour lui préférer la miséricorde, allant parfois jusqu'à [modérer], remettre et effacer totalement une peine capitale ou le montant d'une amende ». La sévérité inscrite dans le droit et dans le paysage par l'élévation de gibet et autres fourches patibulaires vise sans doute plus souvent à effrayer qu'à châtier véritablement les justiciables fautifs, même si, comme le montre le portrait de quelques criminels endurcis, les magistrats savent condamner à de lourdes peines : pendaison, feu, fustigation, mutilation et bannissement. Mais en définitive, c'est bien l'amende pécuniaire qui constitue la condamnation la plus largement répandue. Elle sanctionne de quelques deniers, voire de quelques sous, les petits litiges sans gravité, ou condamne de manière beaucoup plus sévère, en imposant le paiement de sommes élevées, les comportements jugés graves par les autorités.

Bien que le fonctionnement de l'institution ne fasse pas l'objet de commentaires directs des justiciables quant à la « qualité » du service rendu, quelques pistes de réflexion peuvent néanmoins être avancées. Tout d'abord, du côté de l'appel, pour constater que les justiciables sont très peu nombreux à y avoir recours et nombreux à se rétracter dès l'instant où celui-ci est lancé, de sorte que les juridictions donnent à voir un fonctionnement, pour ainsi dire, en vase clos, où l'essentiel des contentieux se règle devant la justice de première instance. Que penser d'un tel état de fait, si ce n'est en suggérant la satisfaction des justiciables qui estiment inutile d'en appeler aux jugements rendus, le découragement à poursuivre la procédure, des frais pécuniaires souvent impossibles à assumer, la pression des magistrats à abandonner leur requête. La réalité se situe probablement au croisement de toutes ces hypothèses. Quant à l'examen de la durée des procès, il a permis de relever que le temps de la justice s'étire fréquemment sur plusieurs années et sur plusieurs audiences. Les plaideurs cherchent parfois volontairement à laisser traîner la procédure en ne déférant pas aux injonctions à comparaître, tandis que l'institution judiciaire a elle-même sans doute besoin de temps pour diligenter ses actions, voire permettre aux justiciables de trouver le chemin de la réconciliation.

Il est enfin un dernier élément à prendre en compte relatif à l'argent de la justice. Effectivement, au Moyen Âge déjà, les juridictions ont besoin d'argent pour fonctionner. Est-ce pour autant une motivation capable d'expliquer qu'elle devienne un moyen de couvrir à tout prix l'ensemble des frais engendrés par l'exercice judiciaire, voire d'envisager le fonctionnement de l'institution comme un moyen de gagner de l'argent ? Du reste, le montant des amendes est modeste, le taux de recouvrement est faible, et les réclamations pour amendes non payées ne sont pas si rares que cela ; ce qui traduit le souci de l'institution de faire en sorte que les condamnés acquittent leur dette, tout en rentrant elle-même dans ses frais, mais également les difficultés importantes qu'elle rencontre pour y parvenir. L'activité judiciaire au sein des juridictions seigneuriales de l'Anjou et du Maine regroupe trois fonctions clés dont il est malheureusement difficile de connaître le poids et l'influence respectifs : la « justice service », la « justice pouvoir » et la « justice argent ». Les seigneurs justiciers, par le biais de leur personnel, revendiquent et exposent aux yeux de tous leurs prérogatives judiciaires. Ils utilisent à plein le système pour réclamer leur dû (devoirs, cens et services non payés, déclarations et aveux non rendus, usurpation de droits de justice à leur encontre, dégradations de leurs domaines etc.), tout en rappelant à l'ordre et en poursuivant les fauteurs de troubles qui portent atteinte à l'intégrité des infrastructures destinées à l'usage collectif, les marchands peu scrupuleux vis-à-vis de la qualité des marchandises qu'ils vendent ou les pollueurs de fontaines. Ils donnent aussi aux justiciables la possibilité de régler leurs différends devant la justice, que les procédures soient menées à leur terme ou que l'évocation en justice permette aux parties de s'accorder hors du prétoire. On regrettera pour finir l'impossibilité de circonscrire le profil sociologique des justiciables. Tout au plus est-il possible d'avancer, à partir des maigres renseignements collectés de-ci de-là, qu'il s'agit majoritairement d'hommes, plutôt mariés et pères de famille, exerçant des métiers en rapport avec la terre, l'artisanat ou le commerce, mais quelquefois aussi des ecclésiastiques ou des individus appartenant, comme semble l'attester les qualificatifs d'écuyer ou de chevalier, à une certaine frange « privilégiée » de la population.

En entamant cette recherche, nous nous attendions à percevoir des institutions sclérosées, à la dérive, placées sous le signe de l'inorganisation, ou pour le moins caractérisées par une véritable désorganisation, peuplées par un personnel plutôt enclin à l'absentéisme, généralement incompetent et le plus souvent partisan. Or, au lieu d'un fonctionnement chaotique, approximatif et partial, il nous a été permis d'appréhender des tribunaux structurés, fonctionnant régulièrement, tenus par des praticiens capables, pour certains, d'afficher ostensiblement leur grade universitaire et leurs compétences juridiques.

## **VIE DE L'ASSOCIATION**





## Liste des adhérents

### Membres d'honneur

Noël COULET, professeur émérite à l'université de Provence  
Giuseppe GALASSO, professeur émérite à l'université Frédéric II de Naples, président de la Società Napoletana di Storia Patria

### Adhérents

#### *Personnes physiques*

Daniel BAGI, Université de Pécs (Hongrie)  
Anthony BELLANGER, Saint-Florent-le-Vieil  
Michèle BENAITEAU, Université des Etudes Orientales, Naples (Italie)  
François BERENGER, Université d'Angers  
Sylvain BERTOLDI, Archives municipales d'Angers  
Laurent BIDET, Évreux  
Michel BONNAUD, Université de Moncton (Canada)  
Roger BOUILLON, Bouchemaine  
Karine BOULANGER, 93100 Montreuil  
Laurent BOURQUIN, Université du Maine  
Jean-Paul BOYER, Université de Provence  
Edina BOZOKY, Université de Poitiers  
François BRIZAY, Université d'Angers  
Jean BRODEUR, INRAP, 2 rue de la Harpe, 49100 Angers  
Serge CAILLET, Bourgueil  
Michel CAFFORT, Université d'Angers  
Marie-Octavie CARRERAS, Université d'Angers  
Marie-Madeleine de CEVINS, Université d'Angers  
Gérard CIESLIK, conservateur du château d'Azay-le-Rideau  
François COMTE, archéologue de la ville d'Angers  
Serge COMTAT, Rennes  
Sandor CSERNUS, Université de Szeged (Hongrie)  
Christian DAVY, DRAC des Pays de la Loire  
Pierre DERRIEN, Université de Rennes 2  
Rosalba DI MEGLIO, Université Frédéric II de Naples (Italie)  
Grégory FLORANCE, Angers  
Jean-Louis FONTAINE, Aigrefeuille-sur-Maine  
Jean GALLARD, Angers  
Jean-Claude GAUTIER, DRAC, Marseille  
Alain GENDRAULT, Angers.  
Eva GENDRAULT, Angers  
Alain GIRARDOT, Université de Metz, dom. Nancy  
Alain GUIBERT, Cholet  
Laurent HABELOT, Poitiers  
Michel HEBERT, Université du Québec à Montréal (Canada)  
Marco JACOV, Université de Lecce (Italie)  
Gérard JACQUIN, Université d'Angers  
Miljendo JURKOVIC, Université de Zagreb (Croatie)  
Giorgely KISS, Université de Pécs (Hongrie)  
Zoltan KORDE, Université de Szeged (Hongrie)  
Christine LEDUC, Angers  
Marie LIONNET, Versailles  
Henri LE GOHEREL, Angers

Dominique LEMARCHAND, Université d'Angers  
Marie-Claude LEONELLI, Université de Provence  
Gérard LETERTRE, Angers  
Emmanuel LITOUX, direction archéologique départementale, Angers  
Elisabeth MALAMUT, Université de Provence  
Jacques MALLET, Angers  
Élisabeth MATHIEU, Université d'Angers  
Jean-Michel MATZ, Université d'Angers  
Florian MAZEL, Université de Rennes 2  
Jacqueline MONGELLAZ, Château-Musée de Saumur  
Serena MORELLI, Université des Etudes Orientales, Naples (Italie)  
Michel MOUATTE, Saumur  
Michel NASSIET, Université d'Angers  
Valérie NEVEU, Université d'Angers  
Victor NEUMANN, Université de Timisoara (Roumanie)  
Christof OHNESORGE, Fulda (Allemagne)  
Stefano PALMIERI, direttore Istituto italiano di Studi Storici Palazzo Filomarino, Via Benedetto Croce 12, 80134 Naples (Italie)  
Jean PARES, Cholet  
Daniel PECHA, 49750 Chanzeaux  
Thierry PECOUT, Université de Provence  
Alfredo PEDUTO, Université de Salerne, via Rocco Cocchia, 196, 84100 Salerne (Italie)  
Sylvie POLLASTRI, Potenza (Italie)  
Daniel PRIGENT, archéologue départemental, Angers  
Riccardo RAO, Bergame (Italie)  
Marcelle REYNAUD, 38000 Grenoble  
Guy ROBERT, Saumur  
Françoise ROBIN, Université de Montpellier 3  
Charles ROUX, Aix-en-Provence  
François RUAIS, Angers  
Marianne SAGHY, Université Eotvos Lorand, Budapest (Hongrie)  
Jean-Sébastien SANTERRE, Angers  
Alfredo Maria SANTORO, Université de Salerne, Via Rocco Cocchia 196, 84100 Salerne (Italie)  
Francesco SENATORE, Université Frédéric II de Naples (Italie)  
Jean SAUDUBRAY, Université d'Angers  
Marie-Ange TONNERRE, 44100 Nantes  
Noël TONNERRE, Université d'Angers  
François VANDANGEON, 49540 Martigné-Briand  
Laure VERDON, Université de Provence  
Elisabeth VERRY, Archives départementales de Maine-et-Loire, Angers  
Giuliana VITALE, Université des Études Orientales, Naples (Italie)  
Giovanni VITOLO, Université Frédéric II, Naples (Italie)  
François WIDEMAN, Laboratoire des Musées de France, 6 rue des Pyramides, 75041 Paris

*Personnes morales*

Archives départementales de Maine et Loire  
Archives municipales d'Angers  
Bibliothèque municipale d'Angers  
Bibliothèque universitaire d'Angers  
Bibliothèque universitaire de Cholet  
Château d'Angers  
Musée d'Angers  
Ville de Saumur  
Saumur Temps libre  
Centre de recherches historiques d'Aix Theleme

## Compte-rendu de l'assemblée générale du 9 octobre 2009

Compte rendu établi par Noël Tonnerre

**Présents** : Roger Bouillon, Marie-Madeleine de Cevins, François Comte, Grégory Fleurance, Jean-Louis Fontaine, Marc-Édouard Gautier, Alain Gendrault, Eva Gendrault, Gérard Jacquin, Christine Leduc, Dominique Lemarchand, Emmanuel Litoux, Jean-Michel Matz, Jacqueline Mongellaz, Valérie Neveu, Daniel Prigent, Jean-Sébastien Santerre, Noël-Yves Tonnerre, Elisabeth Verry.

**Excusés** : Jean-Paul Boyer, François Brizay, Laurent Bourquin, Laurent Bidet Michel Cafort, Serge Caillet, Marie-Octavie Carreras, Sandor Csernus, Pierre Derrien, Jean Gallard, Michel Hébert, Thierry Pecout, Françoise Robin.

L'assemblée générale de notre association s'est tenue le vendredi 9 octobre 2009 à la bibliothèque municipale d'Angers après une visite appréciée de l'exposition « Splendeur de l'enluminure : le roi René et les livres » sous la direction de Marc-Édouard Gautier, conservateur du fonds ancien de la bibliothèque municipale et membre de notre association.

Après avoir remercié le directeur de la bibliothèque, le président de l'association souligne le caractère exceptionnel de l'année 2009 qui voit la célébration du six centième anniversaire de la naissance du roi René. Plusieurs membres de l'association ont participé aux différentes publications et manifestations qui ont caractérisé cette année. Jean-Michel Matz et Elisabeth Verry ont ainsi dirigé le livre consacré au roi René publié aux éditions du Patrimoine. Parmi les auteurs il faut mentionner également Alain Girardot, Noël Coulet, Christine Leduc, Thierry Pécout, Françoise Robin. Avec l'aide de la ville d'Angers, Noël Tonnerre et Jean-Michel Matz ont mis en place un cycle de sept conférences sur le XV<sup>e</sup> siècle. Ces conférences ont attiré en moyenne 120 personnes. Deux colloques universitaires vont se suivre en novembre, à une semaine d'intervalle. Mme Connochie organise à Aix, Tarascon et Marseille, du 18 au 21 novembre 2009, un colloque sur « Les Arts et les Lettres au temps de René d'Anjou ». À Angers se tiendra du 26 au 28 novembre, le colloque « René d'Anjou : pouvoirs et gouvernement ». Il faut enfin rappeler le succès du catalogue de l'exposition, un magnifique ouvrage fait sous la direction de Marc-Édouard Gautier (dont les six mille exemplaires sont presque épuisés en 2010).

### *Bilan de l'année écoulée*

L'évènement de la fin de l'année 2008 a été la publication de notre sixième bulletin. À partir de janvier 2009 nous avons mis en place notre site Internet à l'adresse <http://www.princesangevins.fr/>. Grégory Florance et Jean-Sébastien Santerre ont réalisé un site composé de cinq rubriques : informations, rappel historique sur les princes angevins, bibliographie et comptes rendus d'ouvrages, patrimoine, adresses utiles. L'organisation du site se veut fonctionnelle. On accède directement aux différentes rubriques en cliquant sur la table des matières dans la page d'accueil. Il faut féliciter les deux réalisateurs pour la qualité du décor : les murs du château d'Angers se détachent sur un fond bleu. Le site donne également les statuts de l'association et un bulletin d'adhésion. Nous envisageons de créer une deuxième partie dans le site, partie réservée aux adhérents. On y trouvera la liste des adhérents avec leurs adresses ainsi que les comptes rendus des AG de l'association. L'enjeu sera maintenant de nous faire connaître en nous faisant référencer sur les moteurs de recherche, en particulier Google.

Suite à cette présentation une discussion s'engage. Les participants félicitent les deux réalisateurs du site. Quelques questions sont posées sur la réalisation technique. Plusieurs membres émettent des propositions pour compléter les informations et aussi pour favoriser le dialogue avec les internautes. Il apparaît aussi nécessaire de mentionner des sites proches : Archives départementales, châteaux, musées. Se pose aussi la question de l'actualisation du site. Le logiciel employé permettra des modifications plusieurs fois dans l'année.

### ***État des finances***

L'année 2008 s'est terminée avec un solde positif important mais il a été très vite fortement réduit du fait du paiement de notre sixième bulletin. Rappelons que l'édition du bulletin nous coûte plus de 2 713 euros, dépense importante pour l'association mais justifiée eu égard au résultat. L'imprimerie Setig-Palussière offre un rapport qualité-prix intéressant. Au cours de cette année, exceptionnelle il est vrai, nous avons financé également une belle affiche présente à la fois à Aix et à Angers (203 €). Nous avons réglé les déplacements de deux intervenants aux conférences (166 €). En cette fin d'année notre solde créditeur s'élève à 1 200 €. Les cotisations de nos membres étant stables, ce sont les aides apportées par les villes d'Angers (500 €) et de Saumur (300 €) qui nous permettent de boucler notre budget. Nous devons encaisser assez vite les cotisations de 2010 pour financer notre prochain bulletin. Il y a un effort évident à faire pour faire rentrer les cotisations au cours du second semestre.

Après une courte discussion l'assemblée approuve les comptes de l'association. Noël Tonnerre remercie les villes d'Angers et de Saumur pour leur soutien.

### ***Projets pour l'année à venir***

Le principal projet pour le début 2010 est la réalisation de notre septième bulletin. Comme nous avons de sérieuses difficultés à adopter un rythme annuel nous mettrons désormais sur la couverture en gros caractères le numéro et en petits caractères l'année. Cette évolution est possible grâce à l'existence de notre site Internet. Les informations associatives passeront désormais par Internet et nous consacrerons le bulletin aux articles de fond. L'assemblée approuve cette évolution à condition de respecter des délais raisonnables : 12 à 14 mois entre deux bulletins.

Le président de l'association fait part de l'avancement de l'histoire de la Hongrie, un projet que nous avons soutenu en coopération étroite avec l'université d'Angers. Après les deux premiers tomes sur le Moyen Age : *Le temps des Arpads* et *Des Angevins aux Habsbourgs*, un troisième tome rédigé par Jean Bérenger sortira en mars 2010. Il concernera l'époque moderne. Le quatrième tome, sur le XIX<sup>e</sup> siècle, sortira au début de 2011. Il sera écrit par Charles Keskemeti. Viendra ensuite un volume sur le bassin des Carpates avant l'arrivée des Hongrois.

L'association s'intéresse de très près à la publication des deux derniers colloques internationaux sur les princes angevins. La publication du colloque de Szeged sur la diplomatie des princes angevins a pris du retard. La sortie du livre est prévue pour le mois de juin 2010 dans la collection de l'Institut hongrois de Rome. Les actes du colloque de Salerne sur les châteaux dans les territoires angevins sont édités par la Société Archéologique italienne. Le volume sortira au printemps 2010.

### ***Renouvellement du CA***

Comme chaque année on procède à l'élection de cinq membres du conseil d'administration. Christine Leduc, Valérie Neveu, Noël Tonnerre, Laure Verdon, Élisabeth Verry, sont réélus à l'unanimité.

L'assemblée générale se termine à 19 h15. Les adhérents vont ensuite dîner au restaurant Les Plantagenêts.

*Vous retrouverez à l'avenir les comptes-rendus d'assemblées générales sur le site web de l'association, espaces adhérents, <http://www.princesangevins.fr/>*

# TABLE DES MATIÈRES

Éditorial .....	4
<b>ÉTUDES</b> .....	7
<b>Laurent Bidet</b>	
Les Beauvau en Italie .....	9
De l'émergence d'un lignage modeste à la chute de Naples en 1442 .....	9
Les dernières tentatives angevines sous Charles VII et Louis XI : le temps des ambassades et des expéditions sans lendemain.....	17
La fin du XV <sup>e</sup> siècle : les droits des Angevins ... après les Angevins.....	25
Bilan d'un siècle d'aventures italiennes.....	28
<b>Joachim Stephan</b>	
Deux récits sur la visite du noble seigneur tchèque, Leo de Rozmítal, chez le roi René en Anjou en mai 1466 .....	31
<b>Gérard Jacquin</b>	
L'œuvre littéraire de René d'Anjou .....	39
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	49
<b>Alfredo Maria Santoro</b>	
Bilan des recherches (1980-2007) sur la domination angevine en Italie méridionale .....	51
Parutions récentes à l'occasion de l'année René d'Anjou .....	61
<b>COMPTE RENDU</b> .....	65
Résumé de thèse : Isabelle <b>Mathieu</b> , « Les justices seigneuriales en Anjou et dans le Maine à la fin du Moyen Âge : institutions, acteurs et pratiques » .....	67
<b>VIE DE L'ASSOCIATION</b> .....	73
Liste des adhérents .....	75
Compte-rendu de l'assemblée générale du 9 octobre 2009 .....	77

Achevé d'imprimer sur les presses  
de l'imprimerie Setig-Palussière, à Angers,  
en avril 2010.

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2010.